

Le HUIT AVRIL DEUX MILLE VINGT UN, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle Léopold DURBET à La Tour-en-Maurienne (Hermillon), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents : ROLLET Philippe, MARGUERON Jean-Paul, COSTA Françoise, AZZARITI Félicia, DUFRENEY Jean-Marc, VARNIER Nathalie, DA COSTA Daniel, GRANGE Marie-Paule, MOREAU Alain, VIGIER Josiane, JACON Dominique, CECILLE Nadine, FRAISSARD Christian, MZATI Chiraze, BONARD Michel, DAUCHY Marie, SPAGNOL Clarisse, MANGANO Mario, ROVASIO François, MASSON Martine, VARESANO José, LEFEVRE Franck, DURBET Yves, BOCHET Danielle, NORAZ Alain, BOIS Hélène, VERNEY Sophie, EDMOND Marielle, COVAREL Bernard, DOMPIER Pascal, CHARVIN Colette, VAILLAUT Éric, DIDIER Jean, BAUDRAY Fabrice, MONNOIS Sophie, FONTAINE Patrice, CROSAZ Daniel, PERNET Florian.

Membres absents : FAUJOUR Éric, JAMEN Pascal, HUSTACHE Kristiane (procuration TRUCHET Sébastien),

Secrétaire de séance : VAILLAUT Éric

Date convocation : 02 avril 2021

Conseillers en exercice : 41

Présents : 38

Votants : 39

Monsieur Le Président donne la parole à Monsieur Yves DURBET, Maire de la commune de La Tour-en-Maurienne qui souhaite la bienvenue à tous les conseillers communautaires.

Monsieur Jean-Paul MARGUERON désigne Monsieur Eric VAILLAUT comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 MARS 2021

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à approuver le compte-rendu valant procès-verbal de la séance du 04 mars 2021.

En l'absence de remarque, le procès-verbal est approuvé **A L'UNANIMITE**.

Avant de commencer le Conseil Communautaire selon l'ordre du jour, Monsieur Le Président fait état des décisions qu'il a prise depuis le dernier conseil communautaire, conformément aux exigences du Code général des collectivités territoriales.

Il informe de la signature le 06 avril 2021, de la Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la « salle serveurs » située zone du Pré de Pâques, avec l'entreprise Alliance Réseaux pour une redevance de 21 000 € par an.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

A- SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE – APPROBATION DE LA MODIFICATION DE SES STATUTS

Monsieur le Président rappelle que, le 2 juillet 2019, le Comité Syndical du Syndicat du Pays de Maurienne approuvait l'engagement du SPM dans le processus de labellisation d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau.

Un dossier de candidature a été déposé auprès des services de l'Etat et le Comité d'Agrément du Comité de Bassin a rendu un avis favorable en date du 29 novembre 2019.

Obtenir cette labellisation permet d'obtenir une reconnaissance du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée sur les démarches engagées en termes de GEMAPI et plus largement d'obtenir une reconnaissance de la structure dans le paysage administratif et institutionnel. Cette labellisation permet également d'identifier le SPM comme étant le maître d'ouvrage pertinent, fiable et pérenne des projets liés à la prévention des inondations, la gestion et la restauration des milieux aquatiques

Monsieur le Président présente la modification statutaire proposée dans le cadre de cette mise à jour des statuts :

- Ajout d'un point 3.3.3 à l'article 3.3 GEMAPI : le Syndicat du Pays de Maurienne est reconnu en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) au sens de l'article L213-12 du Code de l'Environnement.

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à statuer sur cette modification statutaire du Syndicat du Pays de Maurienne.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification statutaire du Syndicat du Pays de Maurienne telle que présentée dans le projet de statuts joint à la présente délibération.

VOTE A L'UNANIMITE.

2- FINANCES

A- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES, BUDGET ANNEXE MOBILITE, BUDGET ANNEXE EAU EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC, BUDGET EAU EN GESTION DIRECTE, BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, pour le Budget principal, le Budget annexe Locations immobilières, le Budget annexe Mobilité, le Budget annexe Eau en Délégation de Service Public, le Budget Eau en Gestion directe et le Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Remerciements de Monsieur le Président à Madame Stéphanie PERCEVAL pour le travail effectué.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCLARE** que les comptes de gestion du Budget principal, du Budget annexe Locations Immobilières, du Budget annexe Mobilité, du Budget annexe Eau en Délégation de Service Public, du Budget Eau en Gestion directe et du Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif, dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE A L'UNANIMITE

B- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 - BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES, BUDGET ANNEXE MOBILITE, BUDGET ANNEXE EAU EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC, BUDGET EAU EN GESTION DIRECTE ET BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de désigner Madame Françoise COSTA pour présider au vote du compte administratif.

Considérant que Madame Françoise COSTA a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Paul MARGUERON, Président ;

Considérant que le Président, Monsieur Jean-Paul MARGUERON, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Françoise COSTA pour le vote du compte administratif 2020 du Budget principal, du Budget annexe Locations immobilières, du Budget annexe Mobilité, du Budget annexe Eau en Délégation de Service Public, du Budget Eau en Gestion Directe et du Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE les comptes administratifs 2020 du Budget principal, du Budget annexe Locations immobilières, du Budget annexe Mobilité, du Budget annexe Eau en Délégation de Service Public, du Budget Eau en Gestion Directe et du Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif.**

Les comptes administratifs 2020 peuvent se résumer de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	24 017 899,90	23 859 796,44
	Section d'investissement	1 508 762,47	1 804 468,71
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	158 103,46	
	Section d'investissement		295 706,24
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement		1 366 362,64
	Report en section d'investissement		910 292,69
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		1 208 259,18
	Section d'investissement		1 205 998,93
RESTES A REALISER 2020 A REPORTER EN 2021	Section d'investissement	2 264 519,03	666 661,00
	TOTAL des restes à réaliser 2020	1 597 858,03	
RESULTAT DE CLOTURE 2020	Section de fonctionnement		1 208 259,18
	Section d'investissement	391 859,10	
	TOTAL CUMULE		816 400,08

Commentaires de Monsieur le Président :

Prestations non réalisées sur l'Espace Jeunes,
Gains au niveau du Centre Nautique (carburants),
Transports : indemnités réglées (121 000 €)
Année très marquée par les conséquences liées à la Covid.

BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	304 196,51	427 939,34
	Section d'investissement	22 246,15	392 135,42
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement		123 742,83
	Section d'investissement		369 889,27
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement		248 340,46
	Report en section d'investissement	186 143,76	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		372 083,29
	Section d'investissement		183 745,51
RESTES A REALISER 2020 A REPORTER EN 2021	Section d'investissement	0,00	68 598,00
	TOTAL des restes à réaliser 2020		68 598,00
RESULTAT DE CLOTURE 2020	Section de fonctionnement		372 083,29
	Section d'investissement		252 343,51
	TOTAL CUMULE		624 426,80

Commentaires de Monsieur le Président

Une partie de l'excédent de ce budget sera remis sur le Budget principal.
Pas de gros travaux concernant l'immobilier. Les derniers gros travaux : Les Ateliers de Maurienne.
N'a pas été prise en compte la vente de Biocoop. La seule vente est Maurienne Piscine (200 000 €).

BUDGET ANNEXE MOBILITÉ

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	643 263,77	643 046,33
	Section d'investissement	11 540,28	88 602,88
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	217,44	
	Section d'investissement		77 062,60
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement		217,44
	Report en section d'investissement		79 435,39
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		0,00
	Section d'investissement		156 497,99
RESTES A REALISER 2020 A REPORTER EN 2021	Section d'investissement	90,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser 2020	90,00	
RESULTAT DE CLOTURE 2020	Section de fonctionnement		0,00
	Section d'investissement		156 407,99
	TOTAL CUMULE		156 407,99

Commentaires de Monsieur le Président

Seuls les transports scolaires sont sur le budget principal. Les autres transports se trouvent sur ce budget.

Subvention de la Région.

La subvention d'équilibre se réalise avec le budget principal.

BUDGET ANNEXE EAU EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	740 747,09	739 527,65
	Section d'investissement	579 789,03	435 998,58
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	1 219,44	
	Section d'investissement	143 790,45	
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement		497 540,31
	Report en section d'investissement		692 748,72
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		496 320,87
	Section d'investissement		548 958,27
RESTES A REALISER 2020 A REPORTER EN 2021	Section d'investissement	79 423,91	0,00
	TOTAL des restes à réaliser 2020	79 423,91	
RESULTAT DE CLOTURE 2020	Section de fonctionnement		496 320,87
	Section d'investissement		469 534,36
	TOTAL CUMULE		965 855,23

Commentaires de Monsieur le Président :

Une partie de l'excédent sera utilisée pour les contrôles des barrages.

Travail en cours pour avoir un budget DSP et Régie unifié.

Modification du régime de la TVA.

Contrat effectué pour ligne de trésorerie.

BUDGET EAU EN GESTION DIRECTE

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	745 565,81	826 804,37
	Section d'investissement	452 926,83	618 998,28
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement		81 238,56
	Section d'investissement		166 071,45
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement		4 453,91
	Report en section d'investissement	70 694,82	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		85 692,47
	Section d'investissement		95 376,63
RESTES A REALISER 2020 A REPORTER EN 2021	Section d'investissement	95 026,68	98 909,00
	TOTAL des restes à réaliser 2020		3 882,32
RESULTAT DE CLOTURE 2020	Section de fonctionnement		85 692,47
	Section d'investissement		99 258,95
	TOTAL CUMULE		184 951,42

BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	56 849,54	56 849,54
	Section d'investissement	35 000,00	1 461,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement		0,00
	Section d'investissement	33 539,00	
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement		0,00
	Report en section d'investissement		58 803,72
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		0,00
	Section d'investissement		25 264,72
RESTES A REALISER 2020 A REPORTER EN 2021	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser 2020	0,00	0,00
RESULTAT DE CLOTURE 2020	Section de fonctionnement		0,00
	Section d'investissement		25 264,72
	TOTAL CUMULE		25 264,72

Subvention d'équilibre : 44 000 € sur 2020.

VOTE A L'UNANIMITE.

C- AFFECTATION DES RESULTATS 2020

1- BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON, Président. Après avoir examiné le compte administratif 2020 du Budget principal, statuant sur l'affectation du résultat. Constatant que le compte administratif 2020 du Budget principal fait apparaître les résultats suivants :

Recettes de Fonctionnement 2020	23 859 796,44 €
Dépenses de Fonctionnement 2020	24 017 899,90 €
Soit un DEFICIT de Fonctionnement de l'exercice 2020	158 103,46 €
EXCEDENT de fonctionnement de clôture reporté 2019	1 366 362,64 €
Soit un EXCEDENT de fonctionnement de Clôture 2020	1 208 259,18 €
Recettes d'Investissement 2020	1 804 468,71 €
Dépenses d'Investissement 2020	1 508 762,47 €
Soit un EXCEDENT de financement des investissements 2020	295 706,24 €
EXCEDENT d'investissement de clôture 2019 reporté	910 292,69 €
Soit un EXCEDENT de financement des investissements (R001)	1 205 998,93 €
Restes à réaliser -dépenses	2 264 519,03 €
Restes à réaliser -recettes	666 661,00 €
Soit un BESOIN de financement des restes à réaliser	1 597 858,03 €
Soit un BESOIN global de financement de la section d'investissement 2020	391 859,10 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AFFECTE les résultats 2020 comme suit :

INVESTISSEMENT	
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	1 205 998,93 €
Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	391 859,10 €
FONCTIONNEMENT	
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	816 400,08 €

VOTE A L'UNANIMITE.

2- BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON, Président.

Après avoir examiné le compte administratif 2020 du Budget annexe Locations immobilières, statuant sur l'affectation du résultat.

Constatant que le compte administratif 2020 du Budget annexe Locations immobilières fait apparaître les résultats suivants :

Recettes de Fonctionnement 2020	427 939,34 €
Dépenses de Fonctionnement 2020	304 196,51 €
Soit un EXCEDENT de Fonctionnement de l'exercice 2020	123 742,83 €
EXCEDENT de fonctionnement de clôture reporté 2019	248 340,46 €
Soit un EXCEDENT de fonctionnement de Clôture 2020	372 083,29 €
Recettes d'Investissement 2020	392 135,42 €
Dépenses d'Investissement 2020	22 246,15 €
Soit un EXCEDENT de financement des investissements 2020	369 889,27 €
DEFICIT d'investissement de clôture 2019 reporté	186 143,76 €
<u>Soit un EXCEDENT de financement des investissements (compte R 001)</u>	183 745,51 €
Restes à réaliser -dépenses	0,00 €
Restes à réaliser -recettes	68 598,00 €
<u>Soit un EXCEDENT de financement des restes à réaliser</u>	68 598,00 €
<u>Soit un EXCEDENT global de financement de la section d'investissement 2020</u>	252 343,51 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AFFECTE les résultats 2020 comme suit :

INVESTISSEMENT	
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	183 745,51 €
FONCTIONNEMENT	
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	372 083,29 €

VOTE A L'UNANIMITE.

3- BUDGET ANNEXE MOBILITE

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON, Président.
Après avoir examiné le compte administratif 2020 du Budget annexe Mobilité, statuant sur l'affectation du résultat.
Constatant que le compte administratif 2020 du Budget annexe Mobilité fait apparaître les résultats suivants :

Recettes de Fonctionnement 2020	643 046,33 €
Dépenses de Fonctionnement 2020	643 263,77 €
Soit un DEFICIT de Fonctionnement de l'exercice 2020	217,44 €
EXCEDENT de fonctionnement de clôture reporté 2019	217,44 €
Soit un EXCEDENT de fonctionnement de Clôture 2020	0,00 €
Recettes d'Investissement 2020	88 602,88 €
Dépenses d'Investissement 2020	11 540,28 €
Soit un EXCEDENT de financement des investissements 2020	77 062,60 €
EXCEDENT d'investissement de clôture 2019 reporté	79 435,39 €
<u>Soit un EXCEDENT de financement des investissements (compte R 001)</u>	156 497,99 €
Restes à réaliser -dépenses	90,00 €
Restes à réaliser -recettes	0,00 €
<u>Soit un BESOIN de financement des restes à réaliser</u>	90,00 €
<u>Soit un EXCEDENT global de financement de la section d' investissement 2020</u>	156 407,99 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AFFECTE les résultats 2020 comme suit :

INVESTISSEMENT	
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	156 497,99 €
FONCTIONNEMENT	
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00 €

VOTE A L'UNANIMITE.

4- BUDGET ANNEXE EAU EN DELEGATION DU SERVICE PUBLIC

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON, Président.
Après avoir examiné le compte administratif 2020 du Budget annexe Eau en Délégation de Service Public, statuant sur l'affectation du résultat.

Constatant que le compte administratif 2020 du Budget annexe Eau en Délégation de Service Public fait apparaître les résultats suivants :

Recettes de Fonctionnement 2020	739 527,65 €
Dépenses de Fonctionnement 2020	740 747,09 €
Soit un DEFICIT de Fonctionnement de l'exercice 2020	1 219,44 €
EXCEDENT de fonctionnement de clôture reporté 2019	497 540,31 €
Soit un EXCEDENT de fonctionnement de Clôture 2020	496 320,87 €
Recettes d'Investissement 2020	435 998,58 €
Dépenses d'Investissement 2020	579 789,03 €
Soit un DEFICIT de financement des investissements 2020	143 790,45 €
EXCEDENT d'investissement de clôture 2019 reporté	692 748,72 €
Soit un EXCEDENT de financement des investissements (compte R 001)	548 958,27 €
Restes à réaliser -dépenses	79 423,91 €
Restes à réaliser -recettes	0,00 €
Soit un DEFICIT de financement des restes à réaliser	79 423,91 €
Soit un EXCEDENT global de la section d'investissement 2020	469 534,36 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AFFECTE les résultats 2020 comme suit :

INVESTISSEMENT	
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	548 958,27 €
FONCTIONNEMENT	
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	496 320,87 €

VOTE A L'UNANIMITE.

5- BUDGET EAU EN GESTION DIRECTE

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON, Président.
Après avoir examiné le compte administratif 2020 du Budget Eau en Gestion directe, statuant sur l'affectation du résultat.
Constatant que le compte administratif 2020 du Budget annexe Eau en Gestion directe fait apparaître les résultats suivants :

Recettes de Fonctionnement 2020	826 804,37 €
Dépenses de Fonctionnement 2020	745 565,81 €
Soit un EXCEDENT de Fonctionnement de l'exercice 2020	81 238,56 €
EXCEDENT de fonctionnement de clôture reporté 2019	4 453,91 €
Soit un EXCEDENT de fonctionnement de Clôture 2020	85 692,47 €
Recettes d'Investissement 2020	618 998,28 €
Dépenses d'Investissement 2020	452 926,83 €
Soit un EXCEDENT de financement des investissements 2020	166 071,45 €
DEFICIT d'investissement de clôture 2019 reporté	70 694,82 €
<u>Soit un EXCEDENT de financement des investissements (compte R 001)</u>	95 376,63 €
Restes à réaliser -dépenses	95 026,68 €
Restes à réaliser -recettes	98 909,00 €
<u>Soit un EXCEDENT de financement des restes à réaliser</u>	3 882,32 €
<u>Soit un EXCEDENT global de la section d'investissement 2020</u>	99 258,95 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AFFECTE les résultats 2020 comme suit :

INVESTISSEMENT	
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	95 376,63 €
FONCTIONNEMENT	
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	85 692,47 €

VOTE A L'UNANIMITE.

6- BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON, Président.

Après avoir examiné le compte administratif 2020 du Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif, statuant sur l'affectation du résultat.

Constatant que le compte administratif 2020 du Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif fait apparaître les résultats suivants :

Recettes de Fonctionnement 2020	56 849,54 €
Dépenses de Fonctionnement 2020	56 849,54 €
Soit un EXCEDENT de Fonctionnement de l'exercice 2020	0,00 €
EXCEDENT de fonctionnement de clôture reporté 2019	0,00 €

Soit un EXCEDENT de fonctionnement de Clôture 2020 0,00 €

Recettes d'Investissement 2020	1 461,00 €
Dépenses d'Investissement 2020	35 000,00 €
Soit un DEFICIT de financement des investissements 2020	33 539,00 €
EXCEDENT d'investissement de clôture reporté 2019	58 803,72 €

Soit un EXCEDENT de financement des investissements (compte R 001) 25 264,72 €

Restes à réaliser -dépenses	0,00 €
Restes à réaliser -recettes	0,00 €

Soit un EXCEDENT de financement des restes à réaliser 0,00 €

Soit un EXCEDENT global de financement de la section d'investissement 2020 25 264,72 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AFFECTE les résultats 2020 comme suit :

INVESTISSEMENT	
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	25 264,72 €
FONCTIONNEMENT	
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00 €

VOTE A L'UNANIMITE.

D- BUDGET PRIMITIF 2021

1- BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président expose et commente le projet de Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

Voir document de présentation en annexe.

Commentaires de Monsieur le Président :

- *Accomplissement d'un travail considérable pour réduire les dépenses dans chaque service. Cependant, il reste sur 2021 des frais importants pour le déménagement, l'étude sur la copropriété Carteman (acquisition ou par l'intermédiaire de l'EPFL), l'étude dans le cadre de PVD (Petites Villes de Demain), la maintenance informatique des écoles avec Alliance Réseaux, les repas du Pôle Enfance, la parution des avancées des PLUi, la hausse sur les marchés de transports (6 nouveaux marchés), la mise en place des box pour Maurienne TV,*
- *La réforme fiscale (voir tableau de fiscalité),*
Taxe d'habitation : TH principale n'est plus reçue par les collectivités,
Baisse des impôts de production (CVAE, CFE, TFB),
Compensation non entière → perte due aux réformes, et dotations non garanties dans le temps,

Taxe foncière : lissage depuis 2007 sur 10 ans :

→ Augmentation pour un taux qui sera à 2 % en 2026, et un gain intéressant sur la 3CMA ; 1 seule augmentation pendant le mandat,

Les impacts de la crise se ressentiront en 2022, la hausse de la taxe foncière bâti prépare à la baisse de la CVAE (au moins 50 % attendue).

Sur les recettes, subventions et redevances minimisées car nous ne sommes pas sûrs de les recevoir, nous restons prudents.

Concernant les dépenses, voir **tableau annexé au présent compte rendu**.

Centre Nautique : il est prévu d'inscrire la somme globale des travaux sur les deux exercices à venir et du matériel sur le budget : emprunt de 700 000 € à un taux de 0.5 % sur 15 ans. Conseil départemental : subvention de 53 000 € sur 2021 et 53 000 € sur 2022,

Habitat : étude PLH, îlots dégradés, centre bourg,

Gens du voyage : pour information, traçage vers les anciens établissements LABOR,

Licences et renouvellement des serveurs : refacturation faite à la commune de Saint-Jean-de-Maurienne également.

Concernant l'urbanisme, dossiers en cours aujourd'hui et ceux qui pourraient arriver dans l'année + PLUi HD,

Economie :

Acquisition de terrains pour les projets de ZAE,

Cession à Trans-Alpes d'un terrain – permis accordé,

Requalification des voiries sur nos zones,

Zone de l'Amoudon : vente de terrain à Maxime OPINEL (mise en emballage de sa production) de 1600 m² environ,

Entrée Nord : études et travaux. L'objectif est d'établir une zone d'activité dans cette zone.

Commentaires et Questions de Monsieur Patrice FONTAINE

Augmentation des charges d'un million d'€ : évolution réelle ou imprudence ?

TEOM : - 13 % : pourquoi ?

DGD prévue à 0 ?

Pas d'emprunt pour la maison de l'intercommunalité → la logique était de faire un emprunt, et nous ne serions pas en difficulté cette année.

Réponse de Monsieur le Président :

Nous ne sommes pas en difficulté : la question de l'emprunt s'était posée lors du dernier mandat mais la décision n'avait pas été prise dans ce sens. Cette année, l'emprunt doit-être réalisé car les excédents reportés ne peuvent plus suffire. Il n'y a pas de difficultés de gestion, mais il y avait uniquement un choix sur l'opportunité du moment adéquat pour emprunter. Cette année, cette solution a été retenue mais en intégrant les travaux de la piscine des deux exercices à venir.

Concernant la TEOM, la baisse est mécanique car sont imputés cette année les 150 000 € perçus en trop du fait du maintien en 2020 des taux 2019.

La DGD 2020 était exceptionnelle : il s'agissait des 300 000 € reçus pour financer le PLUi sur la durée du mandat !

Commentaire de Madame Marie DAUCHY ;

Vote contre à cause de l'augmentation de la taxe foncière et de l'emprunt

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à La majorité (2 contre : Monsieur Patrice FONTAINE, Madame Marie DAUCHY)

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 du Budget Principal tel que présenté.

VOTE A LA MAJORITE (2 CONTRE : MONSIEUR PATRICE FONTAINE, MADAME MARIE DAUCHY).

2- BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES

Monsieur le Président expose et commente le projet de Budget Primitif 2021 du Budget annexe Locations immobilières de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

Grosse dépense : griffe à foin,

Recette : Biocoop - Les 450 000 € remonteront sur le Budget principal en 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE le Budget Primitif 2021 du Budget annexe Locations immobilières tel que présenté.**

VOTE A L'UNANIMITE

3- BUDGET ANNEXE MOBILITE

Monsieur le Président expose et commente le projet de Budget Primitif 2021 du Budget annexe Mobilité de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

Les Transports urbains ainsi que les lignes régulières sont compris dans ce budget.

Question de Monsieur Bernard. COVAREL concernant la compétence Transport ?

Monsieur Le Président informe qu'un courrier a été envoyé à Monsieur VIDAL, VP aux transports à la Région, pour proposer les conditions financières d'un éventuel transfert.

Deux solutions :

La 3CMA garde la compétence Transports et récupère la compétence navettes des stations (après CLECT).

La Région reprend la compétence, mais a la possibilité de restituer des compétences aux communes.

Commentaires de Monsieur Yves DURBET :

Les transports scolaires sont une compétence Région : les transporteurs locaux ont les marchés et pas de globalisation sur toute la vallée : la Région veut rester dans la logique de territorialisation. Sur l'avenir, il faudra prendre les précautions qui s'imposent.

Monsieur Patrice FONTAINE rajoute : anticipation, précaution.

Monsieur Yves DURBET précise que si la Région prend la compétence Transports, la 3CMA n'aura pas le droit de décider du choix du marché mais il sera nécessaire de demander de pouvoir effectuer des marchés adaptés afin que les petites entreprises locales puissent répondre ; il faut rester vigilant.

Monsieur Yves DURBET rajoute que les collectivités de + 10 salariés paient aujourd'hui un versement transports. Si la Région prend la compétence, les entreprises ne la verseront plus.

Une Commission transports aura lieu dès que la 3CMA obtiendra les réponses.

Monsieur le Président informe que la Commission d'Ouverture des plis sur le marché « DSP lignes régulières » a eu lieu juste avant le Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE le Budget Primitif 2021 du Budget annexe Mobilité tel que présenté.**

VOTE A L'UNANIMITE.

4- BUDGET ANNEXE EAU EN DELEGATION DU SERVICE PUBLIC

Monsieur le Président expose et commente le projet de Budget Primitif 2021 du Budget annexe Eau en Délégation de Service Public de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

Commentaires de Monsieur le Président :

Minimisation des recettes, budget effectué sans emprunt, dépenses réelles.

Principales dépenses anticipées : dévoiement des réseaux de Villarembert, barrage lacs Bramans, Saint-Jean-d'Arves,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (absence de Madame Marie DAUCHY)

- **APPROUVE le Budget Primitif 2021 du Budget annexe Eau en Délégation de Service Public tel que présenté.**

VOTE A L'UNANIMITE (ABSENCE DE MADAME MARIE DAUCHY).

5- BUDGET EAU EN GESTION DIRECTE

Monsieur le Président expose et commente le projet de Budget Primitif 2021 du Budget Eau en Gestion directe de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE le Budget Primitif 2021 du Budget Eau en Gestion directe tel que présenté.**

VOTE A L'UNANIMITE.

Voir tableau annexé au présent compte rendu.

6- BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Président expose et commente le projet de Budget Primitif 2021 du Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

Commentaires de Monsieur le Président :

Les charges de personnel baissent et sont en partie répartis sur le budget eau en gestion directe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE le Budget Primitif 2021 du Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif tel que présenté.**

VOTE A L'UNANIMITE.

Voir tableau annexé au présent compte rendu.

E- SUBVENTIONS D'EQUILIBRE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

1- AU BUDGET ANNEXE MOBILITE

Monsieur le Président expose que le Budget annexe Mobilité a un caractère industriel et commercial, soumis par conséquent au principe d'équilibre financier défini par l'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel « *les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial doivent, en principe, être équilibrés en recettes et en dépenses* ».

Cependant, la prise en charge par le budget principal est possible, selon les dispositions de l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le fonctionnement du service public exige la réalisation de dépenses qui en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers ne pourraient pas être financées sans augmentation excessive des tarifs, ce qui est le cas du budget annexe Mobilité.

La prospective financière 2021 propre au Budget annexe Mobilité prévoit une subvention d'équilibre du Budget Principal pour un montant de 477 438,17 €, considérant que les recettes constituées par le versement transport ne peuvent suffire à couvrir le niveau des charges actuelles concernant les lignes de transport urbain et les lignes régulières ainsi que les indemnités à intervenir aux transporteurs concernant les pertes de recettes en lien avec la crise sanitaire.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

Monsieur le Président informe que la DSP en cours de négociation pourrait faire évoluer cette subvention d'équilibre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE le montant de la subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget annexe Mobilité, au titre de l'année 2021, à un montant de 477 438,17 €.**
- **PRECISE que le montant définitivement versé au Budget annexe Mobilité sera adapté au rythme des réalisations des dépenses prévues.**

VOTE A L'UNANIMITE.

2- BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan exerce la compétence de l'Assainissement Non Collectif. Dans ce cadre, un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), sous la forme d'une régie à simple autonomie financière, a été créé le 3 janvier 2019 sous le nom de SPANC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN.

Conformément aux articles L 2224-1 et L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les SPIC sont soumis au principe d'équilibre financier aux moyens d'une redevance perçue auprès de ces usagers. La collectivité de rattachement ne doit pas participer aux dépenses de ce service. Or une dérogation est autorisée au 2^{ème} alinéa de l'article L 2224-2 du CGCT. Cette dérogation au principe strict d'équilibre financier est prévue pour les services d'assainissement non collectif lors de leur création et pour une durée limitée au maximum aux cinq premiers exercices quelle que soit la taille de la collectivité.

La prospective financière 2021 propre au Budget SPANC prévoit une subvention d'équilibre du Budget principal pour un montant de 33 508,94 €, considérant que les redevances perçues auprès des usagers ne peuvent suffire à couvrir le niveau des charges de fonctionnement identifiées conformément au principe de sincérité des dépenses.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE le montant de la subvention d'équilibre du Budget principal au Budget SPANC, au titre de l'année 2021, à un montant de 33 508,94 €.**
- **PRÉCISE que le montant définitivement versé au Budget SPANC sera adapté au rythme des réalisations des dépenses prévues.**

VOTE À L'UNANIMITÉ.

F- FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Président rappelle la proposition faite lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2021, d'augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti et de ne pas modifier le taux de la taxe sur le foncier non bâti ni le taux de la cotisation foncière des entreprises.

Pour mémoire, les taux votés en 2020 étaient les suivants :

Taxes	Taux 2020
Taxe foncière (bâti)	0,767 %
Taxe foncière (non bâti)	11,68 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	26,85 %

Il est ainsi proposé pour l'année 2021, les taux d'imposition suivants :

Taxes	Taux 2021
Taxe foncière (bâti)	2,00 %
Taxe foncière (non bâti)	11,68 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	26,85 %

Monsieur le Président propose de mettre en réserve de taux de CFE, 0,07 % correspondant à la différence entre 26,92 % (taux maximum de droit commun) et 26,85 % (taux voté par le conseil communautaire).

Monsieur le Président précise que les taux de Taxe foncière non bâti et CFE ne changent pas et que le taux de la taxe foncière bâti est fixé à 2% en conservant le lissage jusqu'en 2026.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre : Madame Marie DAUCHY)

- **APPROUVE** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 tels que présentés dans le tableau ci-dessus.
- **DECIDE** de mettre en réserve de taux de CFE : 0,07 %.
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VOTE A LA MAJORITE (1 CONTRE : MADAME MARIE DAUCHY).

G- FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR 2021

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire est appelé chaque année à fixer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Obligation depuis le 1 janvier 2017 pour uniformiser les taux avant 2022 – plus qu'un taux unique pour les collectivités (environ 7.50 % en taux moyen actuellement).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur José VARESANO :

Courrier envoyé à toutes les communes informant de toutes les augmentations pesant sur le SIRTOM (pays asiatiques ferment progressivement leurs filières de traitement des déchets, renchérissant les solutions).

Exemple : DIB : 76 % d'augmentation – de 100 € la tonne à 176 € la tonne, le bois : + 13 % etc...

Demande de Monsieur le Président au SIRTOMM de transmettre les besoins budgétaires plus tôt les années prochaines

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** comme suit les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2021 :

Communes	Taux 2021
HERMILLON	8,14 %
PONTAMAFREY-MONTPASCAL	8,14 %
LE CHATEL	8,14 %
MONTVERNIER	10,48 %
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	6,53 %
SAINT-JULIEN-MONTDENIS	9,31 %
VILLARGONDRAN	13,04 %
MONTRICHER-ALBANNE	6,70 %
TAUX PLEIN EX CC ARVAN	7,45 %
75% TAUX PLEIN EX CC ARVAN	5,59 %
50% TAUX PLEIN EX CC ARVAN	3,73 %
33% TAUX PLEIN EX CC ARVAN	2,46 %
25% TAUX PLEIN EX CC ARVAN	1,86 %

VOTE À L'UNANIMITÉ.

H- FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) POUR L'ANNEE 2021

Par délibération du 31 janvier 2018, la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan a institué une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations conformément aux dispositions de l'*article 1530 bis du Code Général des Impôts*.

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat du Pays de Maurienne est habilité à exercer, en lieu et place des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres du syndicat, la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du Code de l'Environnement.

Monsieur le Président rappelle que le produit de cette taxe est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Le produit de la taxe doit être arrêté, d'une part, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant. D'autre part, le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Après concertation des cinq communautés de communes de la Maurienne et l'évaluation du coût prévisionnel qui devra être supporté en 2021 par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, Monsieur le Président propose d'arrêter, pour l'année 2021, le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (taxe GEMAPI) au montant de 624 285 €.

Vu l'article 1530 *bis* du Code Général des Impôts,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (taxe GEMAPI) à 624 285 € pour l'année 2021**
- **CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.**

VOTE A L'UNANIMITE.

I- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS – ANNEE 2021

Monsieur le Président souhaite que les dossiers relatifs aux Fonds de concours soient transmis avant la fin du mois de mai si possible.

Le Bureau Communautaire a pris la décision d'un plafond attribué à 25 % sur un montant de 100 000 € soit un maximum de 25 000 €.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ATTRIBUE les subventions selon le tableau joint à la présente délibération ;**
- **DIT que les crédits sont prévus au budget 2021.**

VOTE A L'UNANIMITE.

J- CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN ET L'ASSOCIATION LA FOURMILIERE RELATIVE AU VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2021

Monsieur le Président rappelle le Code Général des Collectivités Territoriales (article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et article 1^{er} du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001) relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques. A ce titre, il est précisé qu'une obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

S'agissant du dossier de La Fourmilière, la subvention 2021 étant fixée à 92 000 €, une convention doit être établie entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et La Fourmilière.

Monsieur le Président rappelle qu'il n'est pas besoin de délibérer pour Saint Jean Protection Animale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE les termes de la convention jointe à la présente délibération ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à verser une subvention d'un montant de 92 000 € à La Fourmilière ;**
- **DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021.**

VOTE A L'UNANIMITE.

K- CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES – BUDGET PRINCIPAL

Les articles L 2321-2 et R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que les collectivités locales doivent inscrire à leur budget, au titre des dépenses obligatoires, une provision :

- Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité,
- Dès l'ouverture d'une procédure collective (liquidation) envers un organisme privé ou public pour lequel la collectivité aurait accordé sa garantie sur un emprunt contracté par ledit organisme,
- Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir des informations fournies par le comptable public.

En dehors de ces cas, la collectivité peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré.

L'absence ou l'insuffisance de provisions entache la fiabilité des résultats de fonctionnement de la collectivité et la sincérité budgétaire.

Des poursuites entreprises par la trésorerie de Saint-Jean-de-Maurienne suite aux taxations d'office adressées par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan à l'encontre de la société Les Chamois d'Albiez au titre de la taxe de séjour n'ont permis de recouvrer qu'une partie des sommes mises en recouvrement. Au 31 mars 2021, cette société reste redevable de la somme de 13 217,80 €.

Au regard du recouvrement incertain de cette somme, Monsieur le Président propose, en concertation avec le comptable public, de constituer une provision pour créance irrécouvrable d'un montant de 13 217,80 € sur le Budget principal concernant les titres suivants :

Tiers : Les Chamois d'Albiez			
Année	Référence titres	Montant initial	Reste à recouvrer au 31/03/2021
2020	Titre 530 / Bd 530 du 14/10/2020	17 342,63	10 067,78
	Taxation d'office taxe de séjour période du 01 01 2020 au 30 04 2020		
	Titre 537 / Bd 120 du 20/10/2020	4 674,53	3 150,02
	Taxation d'office taxe de séjour période du 01 09 2019 au 31 12 2019		
	TOTAUX		22 017,16

Ces provisions pourront être utilisées en cas d'impayés avérés notamment lors de la présentation par le comptable public des titres correspondants en non valeurs.

Si les redevables venaient à honorer leurs créances, les provisions seraient annulées et récupérées par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan sur son Budget principal.

Monsieur le Président informe qu'une action forte sera effectuée, la presse nationale sera informée et un avocat sera choisi. Le principal actionnaire doit beaucoup d'argent dans toute la France.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE la constitution d'une provision pour risques et charges d'un montant de 13 217,80 € sur le Budget principal.**
- **DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget principal au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » sur l'exercice 2021.**

VOTE A L'UNANIMITE.

L- CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES – BUDGET EAU EN GESTION DIRECTE

Les articles L 2321-2 et R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que les collectivités locales doivent inscrire à leur budget, au titre des dépenses obligatoires, une provision :

- Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité,
- Dès l'ouverture d'une procédure collective (liquidation) envers un organisme privé ou public pour lequel la collectivité aurait accordé sa garantie sur un emprunt contracté par ledit organisme,
- Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir des informations fournies par le comptable public.

En dehors de ces cas, la collectivité peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré.

L'absence ou l'insuffisance de provisions entache la fiabilité des résultats de fonctionnement de la collectivité et la sincérité budgétaire.

Des poursuites entreprises par la trésorerie de Saint-Jean-de-Maurienne (saisies bancaires, saisie-vente) à l'encontre de la société Les Chamois d'Albiez n'ont permis de recouvrer qu'une partie des sommes mises en recouvrement concernant des factures d'eau. Au 31 mars 2021, cette société reste redevable de la somme de 78 900,92 €.

La perspective de recouvrement de cette somme étant très faible, il convient, en concertation avec le comptable public, de constituer une provision pour créance irrécouvrable.

Au regard du montant de la créance et afin de pas mettre en difficulté l'équilibre budgétaire et le fonctionnement du service de l'Eau en Gestion Directe, Monsieur le Président propose d'échelonner cette provision sur cinq exercices selon la répartition suivante.

Il est précisé que cette proposition a été validée par le comptable public.

Ces provisions pourront être utilisées en cas d'impayés avérés notamment lors de la présentation par le comptable public des titres correspondants en non valeurs.

Si les redevables venaient à honorer leurs créances, les provisions seraient annulées et récupérées par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan sur son Budget Eau en Gestion Directe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE la constitution d'une provision pour risques et charges d'un montant de 78 900,92 € avec un échelonnement sur cinq ans comme présenté ci-après ;**
- **DIT que les crédits correspondants seront prévus au budget Eau en Gestion Directe au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation » sur les exercices 2021 à 2025.**

Plan pluriannuel de Provision de la créance liée au tiers :		Les Chamois d'Albiez				
Année de provision	2021	2022	2023	2024	2025	
Rappel des titres						
Rôle : 7891661003325/10/2016	6 370,68 €					
Rôle : 7891770003303/08/2016	7 801,80 €					
Rôle : 7891755003325/01/2016		5 644,27 €				
Rôle : 10-7722/08/2019		9 331,07 €				
Rôle : 8-7706/09/2018			9 437,85 €			
Rôle : 27-7620/12/2018			8 941,29 €			
Rôle : 12-46314/10/2020				11 701,51 €		
Rôle : 37-52012/12/2019				9 190,62 €		
Rôle : 30-51710/12/2020					10 481,83 €	
Montant total de provision	14 172,48 €	14 975,34 €	18 379,14 €	20 892,13 €	10 481,83 €	

VOTE A L'UNANIMITE.

3- FONCIER

A- BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES OPEREES EN 2020

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le bilan des acquisitions et des cessions opérées par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant.

Monsieur le Président précise que ce bilan est annexé au Compte Administratif de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

BUDGET PRINCIPAL

Transactions intervenues et comptabilisées en 2020

CESSIONS								
Date de l'acte	Situation	Affaire /objet	Réf. Cadastre		Surface (en m ²)	Prix	Frais facturés	Total vente + frais
			Section	Numéro				
23/07/2020	SAINT JEAN DE MAURIENNE	Société TUNNEL EURALPIN LYON TURIN / Terrains ZAE Pré de la Garde	BB	246 / 248	5 761	50 904,00		50 904,00
Total des cessions						50 904,00	0,00	50 904,00

BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIÈRES

Transactions intervenues et comptabilisées en 2020

CESSIONS								
Date de l'acte	Situation	Affaire /objet	Réf. Cadastre		Surface (en m ²)	Prix HT	Prix TTC	Total TTC vente + frais
			Section	Numéro				
17/02/2020	SAINT JEAN DE MAURIENNE	Société C.J.L / Bâtiment à usage commercial et industriel ZAE Le Parquet (Au Parquet Sud)	BD	113 / 115	3 142	200 000,00	240 000,00	240 000,00
Total des cessions						200 000,00	240 000,00	240 000,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées en 2020 susmentionné.
- **DIT** que ce bilan sera annexé au compte administratif de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

VOTE A L'UNANIMITE.**4- RESSOURCES HUMAINES****A- AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE DU SECRETARIAT GENERAL***Monsieur le Président donne la parole à Madame Danielle BOCHET.*

Madame Danielle BOCHET rappelle aux membres du Conseil Communautaire que l'assistante administrative et comptable de l'unité administrative et des affaires générales a en charge l'accueil physique et téléphonique de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, la gestion du courrier, des salles de réunions, mais aussi la collecte et le suivi de la taxe de séjour sur les communes assujetties.

Elle explique que cette dernière apporte une aide constante aux chargés de missions ainsi qu'à la responsable de l'unité administrative et des affaires générales en réalisant divers travaux de bureautique.

Elle participe également aux bureaux, conseils communautaires ou conférences des maires en son absence.

Madame Danielle BOCHET explique au Conseil Communautaire que ce poste d'assistante administrative et comptable figure au tableau des emplois de la collectivité à temps non complet 80%. Elle précise que depuis plus de six mois, la charge de travail de ce service a considérablement augmenté et que force est de constater que l'assistante administrative et comptable réalise des heures complémentaires à hauteur d'un temps plein de façon récurrente.

Madame Danielle BOCHET précise que le besoin est réel et permanent. L'unité administrative et des affaires générales vient en appui de tous les services de la collectivité.

À cet effet, face à ce constat, il convient de réévaluer la quotité de temps de travail du poste de l'assistante administrative et comptable et de le prévoir à temps complet.

Madame Danielle BOCHET propose donc de modifier le temps de travail de l'assistante administrative et comptable du secrétariat général de 80% à 100%.

Cette modification de temps de travail a été présentée pour avis au comité technique du 18 mars 2021. Celui-ci a rendu un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE de modifier le poste comme énoncé ci-dessus ;**
- **DIT que le tableau des emplois de la collectivité sera modifié dans ce sens ;**
- **PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.**

VOTE A L'UNANIMITE.

B- AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ANIMATRICE DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) SUR DES FONCTIONS D'ANIMATRICE DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Madame Danielle BOCHET informe les membres du Conseil Communautaire que le lieu d'accueil enfants-parents Trampoline a pu reprendre son activité le 23 février 2021 grâce à l'engagement de nouveaux partenaires : le Conseil Départemental et le centre social la Fourmilière qui ont mis à disposition des professionnelles. Deux bénévoles complètent également l'équipe

Elle explique que ce lieu bénéficie également d'un partenariat financier avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement et du contrat enfance jeunesse. En contrepartie, le lieu est soumis à certaines obligations dont la présence de deux accueillantes par séance, de 8 h minimum d'analyse de la pratique menées par un intervenant extérieur, des accueillants formés à l'écoute et à la posture d'accueillant. Madame Danielle BOCHET rappelle que le lieu d'accueil enfants-parents Trampoline est ouvert le mardi matin de 9h à 11h30 en période scolaire. 5 accueillantes assurent à tour de rôle l'encadrement de cette activité avec l'animatrice référente actuelle du lieu d'accueil enfants-parents LAEP, la responsable du service Enfance de la 3CMA. Afin de permettre à la responsable du service Enfance de la 3CMA de se consacrer à d'autres tâches liées à sa fonction de direction, elle informe qu'à compter du 1^{er} mai 2021, ce poste soit assuré par l'animatrice du Relais d'Assistants Maternelles (RAM) et d'augmenter ainsi son temps de travail de 10%.

Elle rappelle qu'actuellement, l'animatrice du RAM travaille à temps non complet, à 50%.

Madame Danielle BOCHET expose à l'assemblée que dans un certain nombre de LAEP, l'animatrice référente exerce en effet ses missions dans les deux structures car le soutien à la parentalité est un des champs communs aux deux activités.

Ce temps de travail sera consacré à l'accueil hebdomadaire des familles, à la gestion administrative, au suivi de l'activité, aux participations des analyses de la pratique, aux réunions d'équipes, à la représentation du lieu dans différentes instances comme le collectif des lieux d'accueils enfants parents de Savoie, aux rencontres des lieux de Maurienne. Cette dernière tâche ne peut actuellement être assurée par manque de temps.

Madame Danielle BOCHET informe que Monsieur le Président propose donc de modifier le temps de travail de l'animatrice du Relais d'Assistants Maternelles de 50% à 60%.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE de modifier le poste comme énoncé ci-dessus ;**
- **DIT QUE le tableau des emplois de la collectivité sera modifié dans ce sens ;**
- **PRECISE QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.**

VOTE A L'UNANIMITE.

C- POSTE DE RESPONSABLE DU BUREAU D'ETUDES ET DU SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES (SIG) – CATEGORIE B

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'un emploi permanent de Technicien Territorial Principal de 1^{ère} classe - catégorie B - à temps complet est inscrit au tableau des emplois de la collectivité. Il expose qu'il s'agit d'un poste de responsable du bureau d'études et du système d'informations géographiques (SIG).

Placé sous la responsabilité du Directeur des Services Techniques, au sein du Pôle technique de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan qui assure des missions d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO), de conduite d'opérations et de maîtrise d'œuvre, l'agent est responsable du service bureau d'études - SIG (3 agents), et chargé de :

- Concevoir, de dimensionner, de projeter, de chiffrer et d'implanter les projets neufs ou de modernisation portant sur les bâtiments, les voiries, les réseaux, les espaces publics, les équipements divers, dans la logique du développement durable, dans le respect de l'environnement et du cadre réglementaire visant la construction, l'aménagement de l'espace, la sécurité et l'accessibilité des usagers,
- Entretien et développer le Système d'Informations Géographiques nécessaire aux démarches susceptibles d'être engagées par l'ensemble des services de la 3CMA : transports, habitat, maîtrise énergétique, développement économique ...,
- Produire dans ce cadre les supports susceptibles d'aider à la prise de décision et accompagner activement les bénéficiaires du dispositif dans son évolution.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la vacance du poste au 14 septembre 2021.

Il explique qu'une déclaration de vacance de poste sera transmise au Centre de Gestion et souligne les difficultés de recrutement de fonctionnaires sur ces postes spécifiques.

Il propose au Conseil Communautaire, en l'absence de candidatures de fonctionnaires ou de candidats titulaires du concours de technicien territorial principal de 1^{ère} classe, catégorie B, de recruter un agent contractuel en contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans, conformément à l'article 3-3, 2^o alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées et des besoins du service. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Il précise que l'agent contractuel devra, dans ce cas, justifier au minimum d'un Brevet de Technicien Supérieur et d'une expérience professionnelle dans un poste similaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DIT QUE l'emploi de responsable du bureau d'études et du système d'informations géographiques, grade de technicien territorial principal de 1^{ère} classe, catégorie B, à temps complet, sera pourvu par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3, 2^o de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nature très spécialisée des fonctions et des besoins du service. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée ;**
- **DIT QUE le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics ;**
- **DIT QUE le candidat retenu devra justifier de la possession d'un brevet de technicien supérieur et d'une expérience professionnelle dans le secteur de l'Assainissement Non Collectif ;**
- **DIT QUE la rémunération sera basée sur l'indice brut 547 (5^e échelon) et l'indice brut 638 (8^e échelon) en référence à la grille de rémunération du grade de Technicien territorial principal de 1^{ère} classe, catégorie B ;**
- **DIT QUE les crédits nécessaires seront prévus aux budgets primitifs de la collectivité.**

VOTE A L'UNANIMITE.

D- PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIES A LA MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le règlement de la formation de la collectivité a été validé par délibération en date du 6 novembre 2019 et mis en application dès la délibération exécutoire. Il explique que le Compte Personnel de Formation (CPF) est une annexe de ce règlement de formation et qu'il convient à ce jour de le valider.

Le CPF a été travaillé avec les représentants du personnel et le comité technique a rendu un avis favorable lors de sa séance du 18 mars 2021.

Pour information, les agents publics peuvent mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle, de qualification pour les moins diplômés et de reconversion pour prévenir une inaptitude physique.

Le compte personnel de formation (CPF) est un droit universel qui concerne tous les fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi que les agents contractuels occupant un emploi temporaire ou permanent et les apprentis dès 15 ans,

Quelle que soit la durée de leur engagement. Il permet aux agents de renforcer leur autonomie et de devenir acteur de leur parcours professionnel.

Monsieur le Président rappelle en effet, que les agents de la fonction publique (contractuels et titulaires) bénéficient d'un crédit annuel d'heures de formation professionnelle, Ces heures sont mobilisables à leur initiative. Elles permettent d'accomplir des formations visant l'acquisition d'un diplôme ou le développement de compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle (mobilité, promotion, reconversion professionnelle).

Le CPF, qui se substitue au Droit Individuel à la Formation (DIF), s'alimente à la fin de chaque année civile (au 31 décembre) de :

- 24 heures maximum par année de travail jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures,
- Puis, 12 heures maximum par année de travail dans la limite d'un plafond de 150 heures.

Les heures sont créditées par la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC), selon les déclarations qu'effectue l'employeur sur la fiche DADS (Déclaration annuelle des données sociales unifiées).

Après l'utilisation des heures, l'employeur procède à une décrémentation unitaire et manuelle, agent par agent, sur l'espace gestionnaire externe employeur public.

Il est rappelé qu'il est possible pour un agent qui a travaillé dans le secteur privé avant de poursuivre sa carrière dans le secteur public, de convertir des euros (acquis dans le secteur privé) en heures sur le site du CPF.

Les modalités d'utilisation du CPF sont les suivantes :

- L'utilisation du CPF porte sur toute action de formation, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet d'évolution personnel à visée professionnelle,
- La demande de l'agent d'utiliser son CPF fait l'objet d'un accord entre employeur et administration,
- Les agents déclarent leur intention d'utiliser leur CPF durant leur entretien d'évaluation,
- La campagne de recensement des dossiers de demande d'utilisation du CPF s'échelonne toutes les années du 1er janvier au 31 mars afin de recenser toutes les demandes d'utilisation du CPF. Pour cette année de mise en place, la campagne sera ouverte du *1 mai au 30 juin 2021*,
- Concernant la procédure, un cahier des charges spécifique (constitution d'un dossier) est à compléter par l'agent et à transmettre au service Ressources Humaines,

Monsieur le Président précise qu'une souplesse est prévue dans le cas particulier des demandes d'utilisation du CPF dans le cadre d'une préparation à un concours/examen, le cahier des charges est adapté et l'autorisation accordée plus rapidement.

La décision de la collectivité est rendue selon la procédure suivante :

- Un comité composé du Président, du Directeur Général des Services, et de la Responsable Ressources Humaines se réunit après la campagne de recensement et analyse les demandes. Un délai de 2 mois est à respecter pour notifier la décision,

L'agent peut demander d'utiliser son CPF une seule fois par année civile sauf pour les demandes faites dans le cadre d'une préparation d'un concours ou d'un examen professionnel.

Toute décision de refus opposée à une demande de mobilisation du CPF doit être motivée.

Concernant le financement, Monsieur le Président informe que la collectivité doit obligatoirement prendre en charge tout ou partie des frais pédagogiques.

L'autorité territoriale a fixé le plafond global sur l'action de formation à 500 € maximum par action et par agent dans la collectivité.

Pour les frais de déplacements, le plafond a été fixé à 100 € maximum par action et par agent.

Les formations CPF sont suivies en priorité pendant le temps de travail => les agents sont libérés et il est précisé qu'il y a un maintien intégral de la rémunération.

Aussi Monsieur le Président précise que si l'agent bénéficie d'aides financières extérieures, la participation de la collectivité peut se cumuler avec ces aides financières extérieures, à condition que l'ensemble des participations ne dépassent pas le coût total de la formation.

Dans le cas où l'agent n'a pas suivi tout ou partie de sa formation sans motif valable, il doit rembourser obligatoirement les frais engagés.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ces points sont développés dans le règlement du Compte Personnel de Formation et qu'ils ont tous été travaillés et approuvés par le comité technique du 18 mars 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE de mettre en œuvre le Compte Personnel de Formation selon les modalités suivantes :**
 - **plafond de prise en charge des frais pédagogiques à hauteur de 500 € par action,**
 - **plafond de prise en charge des frais de déplacement à hauteur de 100€ par action,**
 - **examen des demandes de formation au titre du CPF après la campagne d'évaluation du 1er janvier au 31 mars de chaque année et par une commission composée du Président, du Directeur Général des Services et du Responsable des Ressources Humaines ;**
- **APPROUVE le règlement du Compte Personnel de Formation tel que présenté ci-dessus et joint en annexe ;**
- **APPROUVE le règlement de formation de la collectivité modifié pour inclure le nouveau règlement du CPF ;**
- **AUTORISE le Président à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;**
- **DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.**

VOTE A L'UNANIMITE.

5 – COMMANDES PUBLIQUES

A- CONVENTION D'ACHAT ET LIVRAISON DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES, SCOLAIRES, DE LIVRES SCOLAIRES, DE LOISIRS-RECREATIFS ET DE PAPIER

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que les contrats en cours pour l'achat et la livraison de fournitures administratives, scolaires, de livres scolaires, de loisirs-récréatifs et de papier arriveront à leurs termes au 31 mai 2021.

Il est convenu de constituer un groupement de commandes réunissant la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne et le Syndicat du pays de Maurienne, afin de passer des marchés de fournitures pour l'achat et la livraison de fournitures administratives, scolaires, de livres scolaires, de loisirs-récréatifs et de papier selon la procédure adaptée ouverte (articles R 2112-1, R 2113-1, R 2123-1-1°, R 2123-5 et R 2131-12, R 2162-2 et suivants, R 2162-13 et R 2162-14 du code de la commande publique) sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un (1) an reconductible deux (2) fois, dans la limite d'une durée globale de trois (3) ans.

Il s'agit d'un groupement de commandes « de droit commun » en application des dispositions de l'article L 2113-7-al.1 du code de la Commande Publique, dans lequel l'un de ses membres se voit confier la charge de mener toute la procédure de préparation, d'organisation et de passation des marchés publics au nom et pour le compte des autres membres. Chaque membre du groupement de commandes s'assure, pour ce qui le concerne, de la notification et de la bonne exécution du(des) marché(s) qu'il a signé(s).

La procédure de passation des marchés de fournitures relatifs à l'achat et la livraison de fournitures administratives, scolaires, de livres scolaires, de loisirs-récréatifs et de papier est la procédure adaptée ouverte, dans les conditions des articles R 2112-1, R 2113-1, R 2123-1-1°, R 2123-5 et R 2131-12, R 2162-2 et suivants, R 2162-13 et R 2162-14 du code de la commande publique, avec allotissement au sens de l'article L 2113-10 du code de la commande publique. Il n'y a donc pas lieu d'instaurer une commission d'appel d'offres du groupement, le coordonnateur attribuant l'accord-cadre aux candidats, sur la base des critères et de leur pondération définis dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) ou dans le Règlement De la Consultation (RDC).

Conformément aux dispositions de l'article L 2113-7-al.1 du code de la Commande Publique, une convention constitutive, signée par chaque membre, définit les modalités de fonctionnement du groupement :

- groupement dit de droit commun : le coordonnateur a la charge de mener conjointement, la procédure de préparation, d'organisation et de passation du marché public au nom et pour le compte des autres membres, chaque membre du groupement de commandes s'assure, pour ce qui le concerne, de la notification et de la bonne exécution du(des) marché(s) qu'il a signé(s) ;
- la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan est désignée comme coordonnateur ayant la qualité de pouvoir adjudicateur pour procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de passation de l'accord-cadre au nom et pour le compte des autres membres ;
- le groupement est constitué pour la durée légale couvrant la passation, l'attribution et l'exécution de l'accord-cadre et de ses modifications éventuelles ;
- les frais de publicité et les autres frais (matériels de gestion et personnel) de la procédure de marché public, sont partagés à parts égales entre les membres du groupement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE le lancement d'une procédure adaptée ouverte en vue de la passation d'un accord-cadre pour l'achat et la livraison de fournitures administratives, scolaires, de livres scolaires, de loisirs-récréatifs et de papier ;**
- **APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan au groupement de commandes tel que présenté ci-avant ;**
- **ACCEPTE que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan assure la mission de coordonnateur de ce groupement ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive de ce groupement.**

VOTE A L'UNANIMITE.

B- EXTENSION DE RESEAUX DANS LE SECTEUR DES POULIAIRES - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Président expose qu'il est convenu de constituer un groupement de commandes réunissant la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, la commune de Villarembert et le Sivom de L'Edioulaz, afin de passer un marché de travaux pour l'extension de réseaux dans le secteur des Pouliaires, selon la procédure adaptée ouverte (*articles R 2112-1, R 2123-1-1°, R 2123-5, R 2131-12, du code de la Commande Publique*).

Il s'agit d'un groupement de commandes « de droit commun » en application des dispositions de *l'article L 2113-7-al.1 du Code de la Commande Publique*, dans lequel l'un de ses membres se voit confier la charge de mener toute la procédure de préparation, d'organisation et de passation du marché public au nom et pour le compte des autres membres. Chaque membre du groupement de commandes s'assure, pour ce qui le concerne, de la notification et de la bonne exécution du(des) marché(s) qu'il a signé(s).

La procédure de passation du marché de travaux pour l'extension de réseaux dans le secteur des Pouliaires est la procédure adaptée ouverte, dans les conditions des *articles R 2112-1, R 2123-1-1°, R 2123-5, R 2131-12, du Code de la Commande Publique*.

Il n'y a donc pas lieu d'instaurer une Commission d'Appel d'Offres du groupement, le coordonnateur attribuant le marché public aux candidats, sur la base des critères et de leur pondération définis dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) ou dans le Règlement De la Consultation (RDC).

Conformément aux dispositions de l'article L 2113-7-al.1 du Code de la Commande Publique, une convention constitutive, signée par chaque membre, définit les modalités de fonctionnement du groupement :

- groupement dit de droit commun : le coordonnateur a la charge de mener conjointement, la procédure de préparation, d'organisation et de passation du marché public au nom et pour le compte des autres membres, chaque membre du groupement de commandes s'assure, pour ce qui le concerne, de la notification et de la bonne exécution du(des) marché(s) qu'il a signé(s) ;
- la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan est désignée comme coordonnateur ayant la qualité de pouvoir adjudicateur pour procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de passation du marché public au nom et pour le compte des autres membres ;
- le groupement est constitué pour la durée légale couvrant la passation, l'attribution et l'exécution du marché public et de ses modifications éventuelles ;
- les frais afférents à la constitution et au fonctionnement de ce groupement (frais de publicité, frais de personnel...), sont partagés à parts égales entre les membres du groupement.

Monsieur Patrice FONTAINE précise que cette zone accueille une population croissante et qu'il semble indispensable d'y amener les réseaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE le lancement d'une procédure adaptée ouverte en vue de la passation d'un marché de travaux pour l'extension de réseaux dans le secteur des Pouliaires ;**
- **APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan au groupement de commandes tel que présenté ci-avant ;**
- **ACCEPTE que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan assure la mission de coordonnateur de ce groupement ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive de ce groupement.**

VOTE A L'UNANIMITE.

6 – ÉCONOMIE

A- CONVENTION SIGNÉE AVEC LA RÉGION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES AIDES ÉCONOMIQUES, POUR LE SOUTIEN A L'ÉCONOMIE, POUR CRÉATION DE MAGASIN

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine MASSON ;

Elle rappelle que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan a signé avec la Région, dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), un dispositif pour le soutien au commerce de proximité.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan a été destinataire de deux dossiers concernant la création de deux nouveaux commerces sur son territoire, à savoir :

- **Audition Maurienne** : magasin d'audioprothèse, représenté par Monsieur Julien HAEBERLE, situé au 71 rue Joseph Perret – 73300 Saint-Jean-de-Maurienne,
- **SAS Prune – Montagne Aroma** : magasin d'aromathérapie, phytothérapie et cosmétiques bio, représenté par Madame Nathalie TRONCY situé 226 route du Marché – Résidence les Aiguilles – 73300 La Toussuire.

Madame Martine MASSON précise que, dans le cadre de la convention pour le soutien à l'économie de proximité, l'aide de la Région est de 20 % et celle de la 3CMA de 10 %.

Le plan de financement pour ces projets, concernant les subventions, est le suivant :

Projet	Dépense subventionnable*	Subvention Régionale (20 %)	Subvention de la 3CMA (10%)
Audition Maurienne	152 500 € HT	10 000 €	5 000 €
Montagne Aroma	81 909 € HT	10 000 €	5 000 €

* la dépense subventionnable est plafonnée à 50 000 € HT

Monsieur Michel BONARD demande si le magasin « Montagne Aroma » est ouvert à l'année ?

Monsieur le Président précise que la durée d'ouverture d'un magasin n'est pas une obligation dans la convention de l'investissement de la Région mais ces aides ne peuvent être versées que dans le cas de reprises d'entreprises ou de nouvelles activités sur le territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les dossiers présentés ci-avant dans le cadre de la convention signée avec la Région pour la mise en œuvre des aides économiques pour le soutien à l'économie ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention attributive de subvention pour le projet détaillé ci-avant.

VOTE A L'UNANIMITE.

B- CONVENTION DE PARTICIPATION AU FONDS « RÉGION UNIE » – AVENANT N° 1

Monsieur le Président rappelle la convention initiale signée avec la Région le 29 septembre 2020 concernant le Fonds régional « Région Unie ».

Ce Fonds propose trois types d'aides :

- Aide n°1 « Tourisme/Hôtellerie/Restauration » : subventions aux acteurs du Tourisme, de l'Hôtellerie et de la Restauration, entreprises et associations ;
- **Aide n°2 « Micro-entreprises & Associations » : avances remboursables au bénéfice des micro-entreprises, associations employeuses et coopératives ;**
- Aide n°3 « Agriculture & Agro-alimentaire » : subventions aux agriculteurs, petites et moyennes entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation ou de transformation de produits agricoles.

Monsieur le Président, précise que l'avenant proposé porte notamment sur la prolongation de la période d'éligibilité jusqu'au 30 juin 2021 ; Les détails de ces modifications sont précisés dans l'avenant ci-joint.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de participation au fonds « Région Unie » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son suppléant de droit, à signer l'avenant joint à la présente délibération.

VOTE A L'UNANIMITE.

A- CONVENTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT DE LA MAISON DE L'HABITAT

- Avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de Maurienne pour contribuer à l'hébergement des salariés des chantiers Lyon-Turin dans le parc locatif existant,
- Avec le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) pour la mission de sensibilisation exercée dans le cadre de la Plateforme de rénovation énergétique de Savoie

Monsieur le Président donne la parole à Madame Sophie VERNEY :

- Les deux délibérations en date du 18 juillet 2017 relatives à la création de la Maison de l'Habitat et à la constitution d'un groupement de commandes pour la mise en œuvre du PIG (Programme d'intérêt général) dans le but de répondre aux besoins à venir en hébergements destinés aux salariés des chantiers de la ligne ferroviaire Lyon-Turin,
- La délibération du 16 novembre 2017 relative à la convention de financement pour la constitution de la Maison de l'Habitat et du poste d'animateur,
- La délibération du 29 septembre 2020 relative à la mise en place de la Plateforme de Rénovation Énergétique (PTRE73) et son organisation à l'échelle du Département et du Syndicat du Pays de Maurienne.

La Maison de l'Habitat, ouverte en 2018, appuie et accompagne le PIG porté par le Syndicat du Pays de Maurienne pour le compte des EPCI de Maurienne. Le PIG vise à mobiliser les logements vacants du parc locatif privé pour permettre l'hébergement des salariés des chantiers de construction de la liaison ferroviaire Lyon Turin. Prévu pour une durée initiale de 3 ans, il est prolongé pour 2 ans à compter de 2021, afin de poursuivre, voire accroître la rénovation du parc privé vacant et atteindre les objectifs fixés. Ce prolongement correspond à un décalage dans le temps du démarrage de certains chantiers. L'évolution progressive de l'arrivée des salariés s'étalerait entre 2021 avec 500 salariés et un pic de 2500 salariés au deuxième semestre 2024.

- L'activité d'accompagnement des propriétaires bailleurs, de communication et de sensibilisation proposée par la Maison de l'Habitat reste donc essentielle pour le territoire.

Madame Sophie VERNEY précise que le rôle de l'animateur de la Maison de l'Habitat est d'assurer le premier niveau d'information des propriétaires bailleurs et référents hébergement des entreprises, de valoriser les dispositifs d'aides à l'amélioration des logements auprès de la population, d'assurer la coordination des intervenants extérieurs et de leurs permanences - animateur PIG, structure Intermédiation Locative (IML), Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables (ASDER), Agence Départementale pour l'information sur les logements (ADIL), Action logement, Architecte Conseil.

Madame Sophie VERNEY rappelle que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan prend à sa charge 20 % du coût de la Maison de l'Habitat correspondant au temps dévolu à la mise en œuvre des actions de son Programme Local de l'Habitat.

Les coûts de la Maison de l'Habitat couvrent la location des locaux, les charges de personnels (un poste d'animateur à temps plein et une part du temps de travail du poste de responsable du service habitat) et les frais de fonctionnement. Le budget prévisionnel et le plan de financement sont annexés aux conventions proposées

Madame Sophie VERNEY indique que le contexte évolue en 2021 avec le déploiement du Service Public pour la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH). La configuration du SPPEH se traduit par la mise en place d'une PTRE au niveau du Département (PTRE73) qui a pour but de massifier la rénovation énergétique. Le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) participe financièrement pour le compte des EPCI de Maurienne à l'accompagnement des ménages et des copropriétés dans leurs travaux de rénovation énergétique à hauteur de 0,50 € par habitant et par an.

Par ailleurs, le SARE (outil de financement du SPPEH) finance également les actions de sensibilisation et de communication. Dans un souci d'efficacité et de proximité, certaines missions de communication et de sensibilisation seront exercées localement. Ainsi, il est proposé que la Maison de l'Habitat tienne une partie de ces missions, c'est-à-dire la sensibilisation des professionnels de l'immobilier et du bâtiment, à la rénovation énergétique. La mission de sensibilisation à destination des ménages sera réalisée par l'ASDER. Des crédits du SARE pourront être mobilisés via le SPM en cofinancement de ces missions. Cette part de financement va ainsi diminuer la part de financement et d'activité dédiée à l'hébergement des salariés des chantiers du Lyon-Turin, qui était calculée jusqu'à maintenant sur la base de 80%.

Dans ce contexte, la présente délibération a pour objet d'approuver deux conventions :

1. La convention de financement signée avec les EPCI en 2017 étant arrivée à échéance fin 2020, il est proposé une nouvelle convention définissant la répartition financière entre les EPCI de Maurienne au regard de cette évolution de contexte. La convention est prévue pour une durée de 2 ans reconductible 1 fois.

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan portant la structure, les quatre autres EPCI (les Communautés de Communes de Haute Maurienne Vanoise, de Maurienne Galibier, du Canton de la Chambre et de Porte de Maurienne) apportent leur participation dans le cadre de cette convention, au prorata de l'objectif prévisionnel de logements à mobiliser sur leur territoire.

La répartition financière est la suivante :

	Partenaires Grand Chantier (FAST)	3CMA	CCPM	CCMG	CCHMV	4C
Nombre de logements rénovés visé		100	50	75	100	50
Répartition financière	50%	13%	7%	10%	13%	7%

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan a ainsi une participation prévisionnelle de 13% des frais de fonctionnement de la Maison de l'Habitat, dans le cadre du PIG.

Les quatre autres Communautés de Communes sont sollicitées pour approuver par délibération, cette répartition financière ainsi que la convention annexée définissant les modalités de fonctionnement de la Maison de l'Habitat.

2. La convention à intervenir entre le SPM et la 3CMA permet de donner le cadre de financement et les modalités de mise en œuvre des missions de sensibilisation dévolues à la PTRE73. Conclue pour une durée de 1 an, elle est renouvelable 3 fois par avenant afin d'ajuster les objectifs chaque année selon les besoins (dans la limite d'une variation de 5 %). Elle précise le nombre de jours d'intervention de l'animateur de la Maison de l'Habitat auprès de professionnels du bâtiment ou de l'immobilier. Pour 2021, le nombre de jours est estimé à 16, ce qui couvre 7 % du budget prévisionnel 2021 de la Maison de l'Habitat.

Le bilan sera établi courant du mois de juin 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE les conventions de financement de la Maison de l'Habitat présentées et le plan de financement correspondant ;**
- **L'AUTORISE à signer la convention avec les Communautés de Communes de Haute Maurienne Vanoise, de Maurienne Galibier, du Canton de la Chambre et de Porte de Maurienne ainsi que les éventuels avenants ou documents s'y rapportant ;**
- **L'AUTORISE à signer la convention avec le Syndicat du Pays de Maurienne ainsi que les éventuels avenants ou documents s'y rapportant ;**
- **L'AUTORISE à émettre tout titre ou mandat relatif à ces conventionnements.**

VOTE A L'UNANIMITE.

B- ETUDE D'OPPORTUNITE SUR L'ILOT « CARTEMAN » A SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE - DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Sophie VERNEY rappelle la volonté et l'engagement de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan dans la lutte contre les logements vacants et les causes de la vacance. Le territoire est en effet confronté à un taux de vacance très élevé, en particulier dans les centres anciens et dans les copropriétés anciennes. Une grande partie des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) a vocation à remobiliser ces logements vacants.

Situé au cœur de Saint-Jean-de-Maurienne, bordé par la rue de la République, la rue Léon Ronco, la place du Marché et la rue de la Poste, l'îlot « Carteman » est composé de plusieurs copropriétés. Il est un exemple concret des problèmes de vacances et des conséquences qu'il engendre. Aussi, il retient l'attention des élus du territoire depuis plusieurs années.

C'est un ensemble de bâtiments relativement dégradés qui comportent des commerces en rez-de-chaussée, en grande partie en activité et des logements, dont très peu sont occupés, dans les étages. Cet ensemble a fait l'objet de plusieurs périls depuis une dizaine d'années (façades, cheminées ou corniches). Aucune des copropriétés qui le composent n'est gérée par un syndic. Enfin, une part importante des lots de ces copropriétés est en gestion par France Domaine depuis 2006 suite au renoncement à la succession des héritiers de la propriétaire décédée.

Madame Sophie VERNEY propose, afin d'entrevoir une sortie à cette situation, de réaliser une étude sur cet îlot qui puisse mener à des solutions opérationnelles permettant de réhabiliter l'ensemble et remobiliser les logements existants.

L'étude a pour objet la réalisation d'un diagnostic précis de cet ensemble de copropriétés et d'une étude d'opportunité afin d'aider la 3CMA à définir un programme opérationnel adapté permettant d'aboutir à un projet restructurant.

Madame Sophie VERNEY précise que l'étude sera menée selon les étapes suivantes :

Une tranche ferme : la réalisation de l'étude d'opportunité

- Phase 1 : Diagnostic multicritère de la copropriété,
- Phase 2 : Proposition de scénarios mobilisant des outils et programmes adaptés permettant de réhabiliter l'îlot et mobiliser les logements.

Deux tranches optionnelles : programme opérationnel (type OPAH), si les propositions de la phase 2 concluent à la possibilité et nécessité d'une opération de ce type.

- Phase 3 : Définition du programme opérationnel retenu (outils, moyens et partenariats),
- Phase 4 : Elaboration de la convention d'opération.

Madame Sophie VERNEY souligne que cette étude s'inscrit dans le contexte de Petite Ville de Demain et de l'Opération de Revitalisation des Territoires. Elle est en cohérence avec la volonté de redynamisation du centre-bourg et sera complémentaire à un travail plus large à venir sur la vacance des immeubles et copropriétés anciennes des centres-bourgs.

Un premier devis estime l'étude à 23 760 € TTC pour la tranche ferme et 16 560 € TTC pour les tranches optionnelles. D'autres estimations sont attendues.

Madame Sophie VERNEY indique que la 3CMA peut bénéficier d'une aide de l'ANAH à hauteur de 50 % pour financer cette étude.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE l'engagement dans cette étude d'opportunité,**
- **AUTORISE à solliciter l'ANAH à hauteur de 50% du montant global de l'étude**
- **AUTORISE à solliciter tout autre financeur potentiel selon le taux le plus élevé possible,**
- **AUTORISE à signer et émettre tous les documents nécessaires à ces demandes de subvention.**

VOTE A L'UNANIMITE.

8- URBANISME - PLANIFICATION

A- BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-JEAN-D'ARVES

Monsieur le Président donne la parole à Madame Sophie VERNEY.

Elle rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 30 septembre 2019 prescrivant la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Jean-d'Arves et fixant les modalités de la concertation.

Le projet de révision allégée n°1 consiste à faire évoluer le document d'urbanisme pour :

- Permettre la création d'un premier restaurant d'altitude sur le domaine skiable de Saint-Jean d'Arves,
- Permettre l'installation d'une zone d'entrepôt en zone N sur le secteur de « Au Savoie »,
- Permettre le changement de destination d'un bâtiment agricole inutilisé sur le secteur des Chambons.

L'objectif de permettre l'installation à l'échelle communale de tunnels agricoles sous certaines conditions n'a pas été retenu par la nouvelle équipe municipale pour des raisons paysagères et ne sera pas proposé dans le dossier de Révision Allégée n°1 du PLU.

Non soumis à évaluation environnementale systématique, le projet de révision allégée du PLU a fait l'objet d'une demande au cas par cas auprès de l'autorité environnementale.

Par décision n°2020-ARA-KKU-1895 du 24 mars 2020, la MRAe n'a pas demandé d'évaluation environnementale du projet.

Le projet de restaurant d'altitude a fait l'objet d'une demande de dérogation au principe d'urbanisation en continuité de la Loi Montagne. Le projet a ainsi été examiné par la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) le 7 novembre 2019. Cette dernière a émis un avis favorable à l'unanimité avec remarques.

Madame Sophie VERNEY rappelle également les modalités de concertation définies dans la délibération de prescription de la révision allégée n°1 :

- Article dans la revue trimestrielle de la 3CMA,
- Mise en ligne d'une note d'information sur le site internet de la Mairie (www.saintjeandarves.fr) et sur celui de la 3CMA (www.coeurdemaurienne-arvan.com),
- Mise à disposition d'un dossier de présentation ainsi que d'un registre afin de recueillir les avis et observations du public. Il sera disponible en Mairie aux heures d'ouverture habituelles jusqu'à l'arrêt de la procédure,
- Le public pourra adresser ses avis et observations par écrit à Monsieur le Président de la 3CMA ou à Madame le Maire de la commune de Saint-Jean-d'Arves.

Madame le Maire dresse le bilan de la concertation. L'ensemble des modalités de concertation définies dans la délibération de prescription de la révision allégée n°1 et rappelées ci-dessus ont été mis en œuvre :

- L'article dans la revue trimestrielle de la 3CMA a été publié dans le numéro de mars 2021,
- Une note d'information a été publiée sur le site internet de la Mairie (www.saintjeandarves.fr) et sur celui de la 3CMA (www.coeurdemaurienne-arvan.com),
- Un dossier de présentation ainsi qu'un registre ont été mis à disposition en Mairie,
- Aucun avis et/ou observation n'a été consigné dans le registre de concertation mis à disposition en Mairie ou n'a été communiqué par courrier ou électroniquement.

En application des dispositions de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Jean d'Arves arrêté sera transmis pour avis aux personnes suivantes :

- Préfet de la Savoie et services de l'Etat,
- Président du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes,
- Président du Conseil Départemental de la Savoie,
- Président du syndicat de Pays de Maurienne, en charge du SCoT,
- Représentants des Chambres de Commerce et de l'Industrie, des Métiers et de l'Artisanat, de l'Agriculture,
- Directeur de l'INAO,
- Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière.

Les Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) sont délimités, après avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestier (CDPENAF), prévu à l'article L. 112-1-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Du fait de la délimitation de la zone Ar, le dossier sera soumis à l'avis de la CDPENAF.

Une réunion d'examen-conjoint du dossier sera organisée après l'arrêt, avec l'ensemble des Personnes Publiques Associées.

La présente délibération fait l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois conformément à l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme.

Monsieur Patrice FONTAINE souhaiterait savoir si les révisions des PLU seront réalisées plus rapidement ?

Madame Sophie VERNEY rappelle les problèmes passés de personnels dans le service Urbanisme mais souligne que le cabinet extérieur choisi et avec l'arrivée de Catherine MAS, l'équipe en place est la plus efficace possible ;

Elle informe l'assemblée que les révisions ou modifications des PLU pour les stations sont complexes à ce jour. Il faut grouper les demandes dans la mesure du possible, espérant qu'avec le PLUi, ces modifications soient plus simples à exécuter malgré la dématérialisation des dossiers à partir du 01/01/2022.

Madame Sophie VERNEY informe que sur la commune de Montricher-Albanne, le PLU dépend du SCoT et ce dernier est bloqué pour le moment.

Monsieur le Président précise toutefois qu'il n'y a pas de logique à modifier trop souvent un PLU, même en station.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CONFIRME** que la concertation relative au projet de révision allégée n°1 du PLU de Saint-Jean d'Arves s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération prescrivant la révision allégée n°1 ;
- **TIRE** le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Monsieur le Président ;
- **ARRETE** le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Jean-d'Arves tel qu'il est annexé à la présente délibération.

VOTE A L'UNANIMITE.

9- JEUNESSE

A- REPONSE A L'APPEL A PROJET NATIONAL MILDECA « PREVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES A L'ECHELLE D'UN TERRITOIRE »

La parole est donnée à Madame Danielle BOCHET ;

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), un groupe de travail « conduites à risques » travaille autour des conduites addictives.

Il est coanimé par le service Jeunesse et l'Association Addictions France. L'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) apporte un soutien à ce groupe en montage et animation de projets.

Ce groupe de travail réunit : l'inspecteur de l'Éducation Nationale pour la Maurienne, le collège (principal, CPE, infirmière), le lycée (infirmière), le foyer de jeunes travailleurs (directeur), la mission locale (conseillère), la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des 2 Savoie (éducateurs de prévention spécialisés), le centre social « La Fourmilière » (directrice et animatrice familles), la gendarmerie (adjudant référent établissements scolaires), la Protection Judiciaire de la Jeunesse (éducatrice), le Point Information Jeunesse (animatrice), le maire d'Albiez-le-Jeune.

En outre 4 maires se mobilisent pour travailler autour de la prévention des conduites addictives dans leur commune : Montricher-Albanne, Albiez-le-Jeune, Villarembert-Le Corbier, Saint-Jean-de-Maurienne.

Les objectifs du groupe de travail sont les suivants :

- Développer et renforcer les compétences psycho-sociales (CPS) des 9/25 ans.,
CPS : C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement. (OMS 1993),
Une personne avec de solides CPS est plus armée pour ne pas adopter des conduites addictives,
- Sensibiliser les parents aux CPS,
- Sensibiliser les élus aux conduites addictives, les accompagner pour repérer les conduites addictives sur leur commune et pour identifier des actions adaptées à mettre en œuvre,
- Renforcer le travail partenarial autour de la prévention des conduites addictives et construire une culture commune. Favoriser l'interconnaissance élus/professionnels pour une prise en charge plus cohérente du public.

Une réponse à l'appel à projet national MILDECA permet de solliciter de la part de l'Etat un soutien financier pour consolider le travail partenarial autour des conduites à risques.

Il s'agit de solliciter 4 000 euros pour 2021, 22 000 euros pour 2022 et 18 000 euros pour 2023, soit un total de 44 000 euros sur trois années.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE le dossier de réponse à l'appel à projet national MILDECA « Prévention des conduites addictives à l'échelle d'un territoire » et la demande de 44 000 euros sur 3 années (4 000 euros en 2021, 22 000 euros en 2022, 18 000 euros en 2023).**

VOTE A L'UNANIMITE.

10 – INFORMATIONS DIVERSES

1- Ferropem

Monsieur François ROVASIO souhaite remercier l'ensemble des conseillers communautaires, des maires et autres élus, Monsieur Dominique ASSIER, Madame Sophie VERNEY, Monsieur Eric FAUJOUR et le Président du SPM pour leur implication dans la défense de FERROPEM, qui semble aujourd'hui sauvé en Maurienne (alors que les sites de Château-Feuillet et des Clavaux seraient fermés).

Madame Sophie VERNEY renouvelle ses remerciements et précise que l'entreprise a un équilibre fragile car les matières premières ont du mal à arriver depuis l'Espagne. L'usine de Montricher-Albanne a des contrats à honorer et espère en avoir le plus longtemps possible.

Elle remercie Monsieur Jean-Paul MARGUERON pour la récupération des motions, la présence aux manifestations avec les employés qui n'ont pas arrêté de travailler.

2- Petite Ville de Demain

Un poste de chef de projet mutualisé a été créé par la Ville. Poste subventionné à près de 80%.

3- Travaux Maison de l'Intercommunalité

La parole est donnée à Madame Sophie MONNOIS.

Madame Sophie MONNOIS informe que le Chantier avance mais il ne faut pas prévoir de déménagement avant l'été.

Une réunion a été organisée avec les différents occupants pour définir les modalités d'occupation (ménage, accueil etc..) et de déménagement.

4- ZAE – Ventes

Monsieur Eric VAILLAUT informe les conseillers communautaires que Monsieur Maxime OPINEL est intéressé par un terrain à Villargondran pour la construction d'un local pour l'emballage de couteaux Opinel, Deux autres dossiers de ventes de terrains sont également en cours avec l'Entreprise Mille et l'entreprise DJTP sur la zone de Saint-Julien-Montdenis.

5- Ressources Humaines (recrutement en cours)

Madame Danielle BOCHET informe l'assemblée communautaire que :

- Le poste au service juridique a été pourvu,
- Le reporter d'images a été également retenu : Monsieur Sylvain STANIK qui était déjà alternant à Maurienne TV.

Madame Danielle BOCHET dit qu'un jury de recrutement pour le poste administratif au service jeunesse se réunit le vendredi 16 avril et qu'un jury pour les postes au service Ressources Humaines se réunit le 30 avril.

6- Commission Tourisme (Bilan)

Madame Françoise COSTA informe que la première commission Tourisme s'est déroulée en présence des élus, des techniciens et directeurs des différents sites du territoire

Restent à définir la liste des projets communs et des événements de portées communautaires pour préciser la compétence de la 3CMA.

Les membres de cette Commission doivent se rassembler aussi régulièrement que possible.

7- Informations BNSSA et BAFA

Les Formations financées par la 3CMA sont repoussées suite aux annonces ministérielles.

8- CIAS (Point sur Analyse des besoins sociaux)

Madame Marie-Paule GRANGE explique que deux phases sont nécessaires pour l'analyse des besoins sociaux :

1^{ère} Phase :

- Portrait social du territoire : entretien avec les élus et les services de chaque commune sur des thématiques définies : ménage et famille, sénior, bien vieillir, Santé, vie associative, culture, sports etc...
- Approche sur le vieillissement du territoire, aides associatives, futurs parents Lyon-Turin, offre de soin, approfondissement des questions relatives à l'enfance- jeunesse sur le territoire et ses enjeux.

2^{ème} Phase dédiée aux acteurs locaux, aux associations

Sollicitation des habitants pour répondre à un questionnaire en ligne, ou sur le 3CMAg.ou encore en réalisant des micro trottoirs : sur le marché, à la sortie des écoles etc...

Démarrage immédiatement.

Madame Marie-Paule GRANGE informe les éléments relatifs au Portage des repas :

- via la Poste pour une partie des livraisons (nouveau service) sur les communes de Jarrier, Albiez,
- via un agent à recruter pour le portage du reste des livraisons sur Saint-Jean et alentours proches,
- l'hôpital qui s'adaptera pour 3 jours de distribution.

9- SPANC

Un courrier de rappel a été adressé aux notaires des territoires rappelant leurs obligations en cas de cessions immobilières.

10- Agriculture

Monsieur Eric VAILLAUT apporte des informations quant à la récente réunion avec nos 7 AFP.

Trois pistes d'actions :

- Journées de formation budgétaire,
- Mutualisation et gestion administrative sur le territoire,
- Dispositif d'aides de la 3cma sur des projets agricoles.

Monsieur Eric VAILLAUT renseigne les conseillers communautaires de sa rencontre le 24 mars avec 3 jeunes entrepreneurs qui ont des activités différentes : bois chauffage, mécanique, TP et qui cherchent des solutions pour s'installer.

Autres informations transmises par Monsieur le Président :

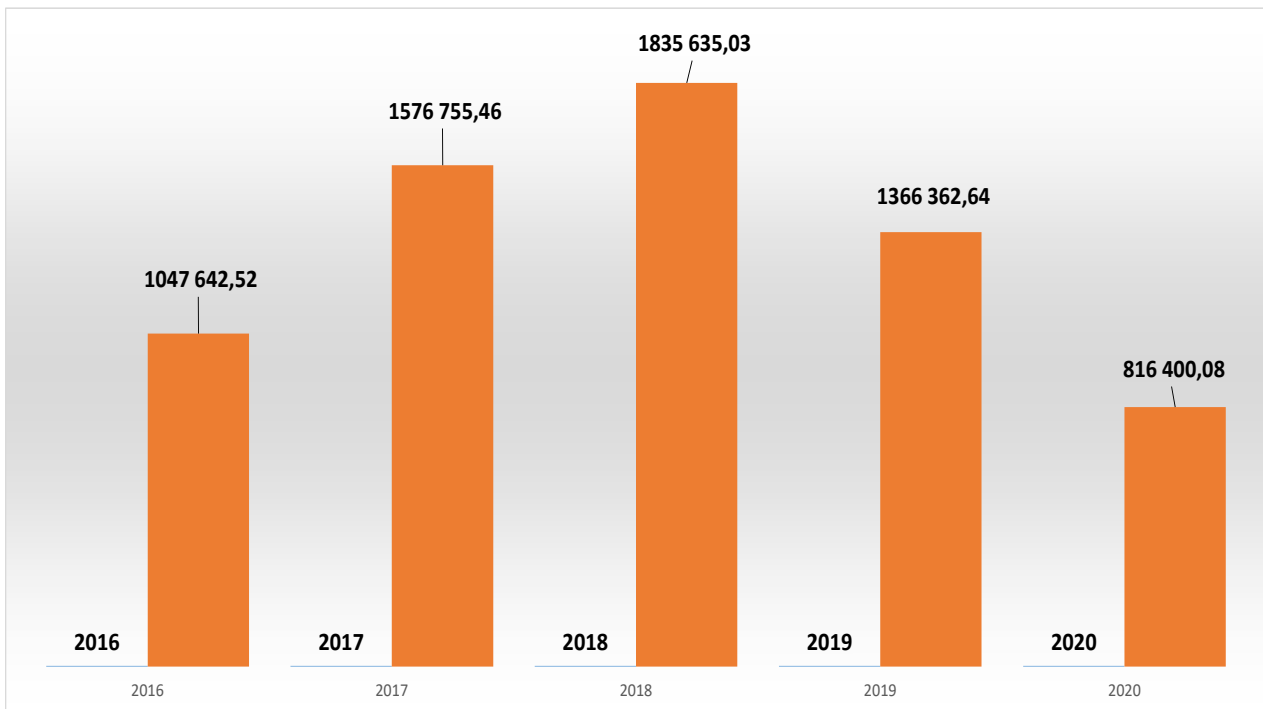
- Fermeture de l'Espace Jeunes pour le moment,
- Suspension des 2 loyers de Jenny's Fashion et 123 soleil et travail avec Click and Collect sur les 4 prochaines semaines,
- Télétravail en majorité mais l'accueil de la 3CMA reste toujours ouvert.

Question de Monsieur José VARESANO concernant les chantiers Jeunes du Printemps ? Ils sont reportés début juillet et/ou fin août 2021.

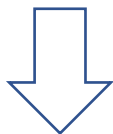
Séance levée à 21H35.

RESULTATS
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE
MAURIENNE ARVAN

EVOLUTION DES RESULTATS de 2016 à 2020 du BUDGET PRINCIPAL



Versement d'une dotation de solidarité communautaire aux communes



1 000 000 €

200 000 €

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020**

BUDGET PRINCIPAL

Recettes de Fonctionnement 2020	23 859 796,44 €
Dépenses de Fonctionnement 2020	24 017 899,90 €
Soit un DEFICIT de Fonctionnement de l'exercice 2020	158 103,46 €
EXCEDENT de fonctionnement de clôture reporté 2019	1 366 362,64 €
Soit un EXCEDENT de fonctionnement de Clôture 2020	1 208 259,18 €
Recettes d'Investissement 2020	1 804 468,71 €
Dépenses d'Investissement 2020	1 508 762,47 €
Soit un EXCEDENT de financement des investissements 2020	295 706,24 €
EXCEDENT d'investissement de clôture 2019 reporté	910 292,69 €
Soit un EXCEDENT de financement des investissements (R001)	1 205 998,93 €
Restes à réaliser -dépenses	2 264 519,03 €
Restes à réaliser -recettes	666 661,00 €
Soit un BESOIN de financement des restes à réaliser	1 597 858,03 €
Soit un BESOIN global de financement de la section d'investissement 2020	391 859,10 €

Soit un EXCEDENT de fonctionnement de clôture 2020 :	
- affecté en section de fonctionnement (Compte: R 002)	816 400,08 €
- affecté en section d'investissement (Compte: R 1068)	391 859,10 €

INVESTISSEMENT	
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	1 205 998,93 €
Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	391 859,10 €
FONCTIONNEMENT	
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	816 400,08 €

} 1 208 259,18

BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES

Recettes de Fonctionnement 2020	427 939,34 €
Dépenses de Fonctionnement 2020	304 196,51 €
Soit un EXCEDENT de Fonctionnement de l'exercice 2020	123 742,83 €
EXCEDENT de fonctionnement de clôture reporté 2019	248 340,46 €
Soit un EXCEDENT de fonctionnement de Clôture 2020	372 083,29 €
Recettes d'Investissement 2020	392 135,42 €
Dépenses d'Investissement 2020	22 246,15 €
Soit un EXCEDENT de financement des investissements 2020	369 889,27 €
DEFICIT d'investissement de clôture 2019 reporté	186 143,76 €
Soit un EXCEDENT de financement des investissements (compte R 001)	183 745,51 €
Restes à réaliser -dépenses	0,00 €
Restes à réaliser -recettes	68 598,00 €
Soit un EXCEDENT de financement des restes à réaliser	68 598,00 €
Soit un EXCEDENT global de financement de la section d'investissement 2020	252 343,51 €
Soit un EXCEDENT de fonctionnement de clôture 2020 affecté en section de fonctionnement (Compte R 002)	372 083,29 €

INVESTISSEMENT	
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	183 745,51 €
FONCTIONNEMENT	
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	372 083,29 €

BUDGET ANNEXE MOBILITE

Recettes de Fonctionnement 2020	643 046,33 €
Dépenses de Fonctionnement 2020	643 263,77 €
Soit un DEFICIT de Fonctionnement de l'exercice 2020	217,44 €
EXCEDENT de fonctionnement de clôture reporté 2019	217,44 €
Soit un EXCEDENT de fonctionnement de Clôture 2020	0,00 €
Recettes d'Investissement 2020	88 602,88 €
Dépenses d'Investissement 2020	11 540,28 €
Soit un EXCEDENT de financement des investissements 2020	77 062,60 €
EXCEDENT d'investissement de clôture 2019 reporté	79 435,39 €
<u>Soit un EXCEDENT de financement des investissements (compte R 001)</u>	156 497,99 €
Restes à réaliser -dépenses	90,00 €
Restes à réaliser -recettes	0,00 €
<u>Soit un BESOIN de financement des restes à réaliser</u>	90,00 €
<u>Soit un EXCEDENT global de financement de la section d' investissement 2020</u>	156 407,99 €

Soit un EXCEDENT de fonctionnement de clôture 2020 affecté en section de fonctionnement (Compte R 002)	0,00 €
---	---------------

INVESTISSEMENT	
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	156 497,99 €
FONCTIONNEMENT	
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00 €

BUDGET ANNEXE EAU DSP

Recettes de Fonctionnement 2020	739 527,65 €
Dépenses de Fonctionnement 2020	740 747,09 €
Soit un DEFICIT de Fonctionnement de l'exercice 2020	1 219,44 €
EXCEDENT de fonctionnement de clôture reporté 2019	497 540,31 €
Soit un EXCEDENT de fonctionnement de Clôture 2020	496 320,87 €
Recettes d'Investissement 2020	435 998,58 €
Dépenses d'Investissement 2020	579 789,03 €
Soit un DEFICIT de financement des investissements 2020	143 790,45 €
EXCEDENT d'investissement de clôture 2019 reporté	692 748,72 €
<u>Soit un EXCEDENT de financement des investissements (compte R 001)</u>	548 958,27 €
Restes à réaliser -dépenses	79 423,91 €
Restes à réaliser -recettes	0,00 €
<u>Soit un DEFICIT de financement des restes à réaliser</u>	79 423,91 €
<u>Soit un EXCEDENT global de la section d'investissement 2020</u>	469 534,36 €
Soit un EXCEDENT de fonctionnement de clôture 2020 affecté en section de fonctionnement (Compte R 002)	496 320,87 €

INVESTISSEMENT	
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	548 958,27 €
FONCTIONNEMENT	
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	496 320,87 €

BUDGET EAU GESTION DIRECTE

Recettes de Fonctionnement 2020	826 804,37 €
Dépenses de Fonctionnement 2020	745 565,81 €
Soit un EXCEDENT de Fonctionnement de l'exercice 2020	81 238,56 €
EXCEDENT de fonctionnement de clôture reporté 2019	4 453,91 €
Soit un EXCEDENT de fonctionnement de Clôture 2020	85 692,47 €
Recettes d'Investissement 2020	618 998,28 €
Dépenses d'Investissement 2020	452 926,83 €
Soit un EXCEDENT de financement des investissements 2020	166 071,45 €
DEFICIT d'investissement de clôture 2019 reporté	70 694,82 €
<u>Soit un EXCEDENT de financement des investissements (compte R 001)</u>	95 376,63 €
Restes à réaliser -dépenses	95 026,68 €
Restes à réaliser -recettes	98 909,00 €
<u>Soit un EXCEDENT de financement des restes à réaliser</u>	3 882,32 €
<u>Soit un EXCEDENT global de la section d'investissement 2020</u>	99 258,95 €
Soit un EXCEDENT de fonctionnement de clôture 2020 affecté en section de fonctionnement (Compte R 002)	85 692,47 €

INVESTISSEMENT	
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	95 376,63 €
FONCTIONNEMENT	
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	85 692,47 €

BUDGET SPANC

Recettes de Fonctionnement 2020	56 849,54 €
Dépenses de Fonctionnement 2020	56 849,54 €
Soit un EXCEDENT de Fonctionnement de l'exercice 2020	0,00 €
EXCEDENT de fonctionnement de clôture reporté 2019	0,00 €

Soit un EXCEDENT de fonctionnement de Clôture 2020 **0,00 €**

Recettes d'Investissement 2020	1 461,00 €
Dépenses d'Investissement 2020	35 000,00 €
Soit un DEFICIT de financement des investissements 2020	33 539,00 €
EXCEDENT d'investissement de clôture reporté 2019	58 803,72 €

Soit un EXCEDENT de financement des investissements (compte R 001) **25 264,72 €**

Restes à réaliser -dépenses	0,00 €
Restes à réaliser -recettes	0,00 €

Soit un EXCEDENT de financement des restes à réaliser **0,00 €**

Soit un EXCEDENT global de financement de la section d'investissement 2020 **25 264,72 €**

Soit un EXCEDENT de fonctionnement de clôture 2020 :	
- affecté en section de fonctionnement (Compte: R 002)	0,00 €

INVESTISSEMENT

Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)	25 264,72 €
--	-------------

FONCTIONNEMENT

Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00 €
--	--------

Compte administratif 2020 - Budget Primitif 2021

Conseil communautaire du 8 avril 2021

BUDGET PRINCIPAL

BUDGETS ANNEXES :

- LOCATIONS IMMOBILIERES
- MOBILITE
- EAU EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

BUDGET EAU EN GESTION DIRECTE

BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Budget principal



Budget de fonctionnement (Dépenses)



	BP 2020	CA 2020	Charges rattachées	CA 2020 + charges rattachées	BP 2021
Charges à caractère général	2 522 030	1 860 399	138 086	1 998 485	2 562 141
Charges de personnel, frais assimilés	3 878 821	3 460 856	186 042	3 646 898	3 811 626
Atténuation de produits	10 401 710	10 066 826	333 484	10 400 310	10 406 781
Autres charges de gestion courante	6 179 338	6 125 894	10 375	6 136 270	6 185 088
Subvention d'équilibre aux budgets annexes : locations immobilières, mobilité, SPANC	399 414	364 846	-	364 846	510 947
Charges financières	-	-	-	-	3 539
Charges exceptionnelles	772 051	598 118	9 256	607 374	605 573
Dotations aux provisions	-	-	-	-	13 218
Dépenses imprévues	106 301	-	-	-	68 291
Total des dépenses réelles	24 259 666	22 476 940	677 242	23 154 183	24 167 206
Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	104 719
Dotation aux amortissements	758 249	758 209	-	758 209	781 283
Cessions	-	105 508	-	105 508	-
Total des dépenses d'ordre	758 249	863 717	-	863 717	886 001
TOTAL	25 017 915	23 340 657	677 242	24 017 900	25 053 207

Budget de fonctionnement (Recettes)



	BP 2020	CA 2020	Produits rattachés	CA 2020 + produits rattachés	BP 2021
Atténuations de charges	26 000	10 128	-	10 128	10 000
Produits des services	878 108	820 040	-	820 040	953 907
Produit fiscal	14 967 303	15 242 635	-	15 242 635	15 738 432
Autres taxes	3 211 975	3 293 189	-	3 293 189	2 926 739
Dotations, subventions, participations	4 190 150	4 182 770	-	4 182 770	3 877 432
Autres produits de gestion courante	72 269	72 270	-	72 270	90 969
Remboursement par le budget annexe locations immobilières des avances	214 417	-	-	-	457 224
Produits financiers	205	349	-	349	57
Produits des cessions	-	103 621	-	103 621	-
Produits exceptionnels (autres)	80 819	122 602	-	122 602	176 613
Total des recettes réelles	23 641 247	23 847 604	-	23 847 604	24 231 373
Amortissement des subventions	10 305	10 305	-	10 305	5 433
Cessions	-	1 887	-	1 887	-
Total des recettes d'ordre	10 305	12 192	-	12 192	5 433
TOTAL	23 651 552	23 859 796	-	23 859 796	24 236 807

Excédent de fonctionnement reporté	1 366 363	1 366 363		1 366 363	816 400
---	-----------	-----------	--	-----------	---------

TOTAL	25 017 915	25 226 159	-	25 226 159	25 053 207
--------------	-------------------	-------------------	---	-------------------	-------------------

Budget d'investissement (Dépenses)

	BP 2020	CA 2020	Reste à réaliser 2020	BP 2021	BP 2021 et RAR 2020
Dépenses d'équipement	4 482 132	1 354 273	2 219 337	3 064 930	5 284 267
Subventions d'équipement versées	281 913	97 557	45 182	214 000	259 182
Prêt CAF Halte garderie	15 400	15 400	-	15 400	15 400
Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	35 000	35 000
Autres immobilisations financières	29 340	29 340	-	-	-
Dépenses imprévues	53 828	-	-	-	-
Avance de trésorerie au budget SPANC	-	-	-	-	-
Total des dépenses réelles	4 862 613	1 496 570	2 264 519	3 329 330	5 593 849
Amortissement des subventions	10 305	10 305	-	5 433	5 433
Cessions	-	1 887	-	-	-
Total des dépenses d'ordre	10 305	12 192	0	5 433	5 433
TOTAL	4 872 919	1 508 762	2 264 519	3 334 764	5 599 283

Budget d'investissement (Recettes)



En €	BP 2020	CA 2020	Reste à réaliser 2020	BP 2021	BP 2021 et RAR 2020
Subvention d'investissement	858 872	348 353	526 661	130 255	656 916
DETR	200 000	60 000	140 000	5 000	145 000
Avance remboursable aux AOM	-	3 000	-	-	-
Emprunt	-	-	-	700 000	700 000
FCTVA	661 400	195 992	-	284 175	284 175
Taxe d'aménagement	11 592	39 204	-	7 800	7 800
Excédents de fonctionnement capitalisés	259 202	259 202	-	391 859	391 859
Remboursement par le budget annexe locations immobilières des avances consenties	690 059	-	-	726 792	726 792
Remboursement avance de trésorerie consentie au budget SPANC	35 000	35 000	-	35 000	35 000
Cessions	488 251	-	-	559 740	559 740
Total des recettes réelles	3 204 377	940 751	666 661	2 840 621	3 507 282
Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	104 719	104 719
Dotation aux amortissements	758 249	758 209	-	781 283	781 283
Cessions	-	105 508	-	-	-
Total des recettes d'ordre	758 249	863 717	-	886 001	886 001
TOTAL	3 962 626	1 804 469	666 661	3 726 623	4 393 284
Solde d'exécution reporté	910 293	910 293	-	1 205 999	1 205 999
TOTAL	4 872 919	2 714 762	666 661	4 932 622	5 599 283

Principaux projets d'investissement 2020 - 2021



Nature opérations			Dépenses	Recettes
Pôle enfance	Réalisé 2019	travaux domokit éclairage + changement de portes	9 239	
	Reste à réaliser 2020	panneaux acoustiques	3 139	
	BP 2021	rebouchage bac à sable + chgt joints + barrière bois bac à sable + intervention KNX + reprise sol amortissant + protection solaire bac à sable + occultation bureau directrice	17 500	
Micro-crèche (Saint-Julien-Montdenis)	Réalisé 2020		0	
	BP 2021	solution de rafraichissement + défibrillateurs + rideaux occultants dans les chambres	4 750	
Espace Jeunes	Réalisé 2020	aménagement cuisine + réfection cuisine + reprise électricité cuisine + éclairage led coin cuisine	6 159	
	Reste à réaliser 2020	diagnostic luminaires salle du break + éclairage descente escalier + coupure des prises si déclenchement alarme incendie + remplacement éclairage muret extérieur	4 858	
	BP 2021	flash lumineux studio + travaux éclairage break + bureau direction + complément d'alarme + reprise clôture + défibrillateurs + panneau lumineux extérieur	15 023	
Accueil de loisirs Le Carrousel	Réalisé 2020		0	
	BP 2021	luminaires LED + ombrage + clôture + ballon ECS 300L + défibrillateurs	12 250	
Refuge pour animaux	Réalisé 2020	Remplacement clôture refuge	3 102	
	Reste à réaliser 2020	installation prises bureau de direction + thermostat et sonde de chauffage + travaux suite dysfonctionnement chauffage	2 241	
	BP 2021	étanchéité toiture + chauffage + regard EU	5 000	

Principaux projets d'investissement 2020 - 2021



Nature opérations			Dépenses	Recettes
Maison de l'Intercommunalité	Réalisé 2018	Publication marché MOE extension Maison intercommunalité	648	
		Maîtrise d'œuvre Maison intercommunalité	117 007	
	Réalisé 2019	Publication marché travaux extension Maison intercommunalité	2 235	
		Maîtrise d'œuvre + contrôle technique + mission programmiste	138 029	
		Travaux réhabilitation et extension Maison de l'intercommunalité	176 675	
	Réalisé 2020	Maîtrise d'œuvre + contrôle technique + mission géotechnique	95 424	ETAT / DETR 2019 = 60 000 € + ETAT / DSIL 2019 = 119 169 € + DEPARTEMENT / FDEC 2019 = 120 000 € >> TOTAL = 299 169 €
		Travaux Maison intercommunalité	883 276	
		Travaux suppression gaz + relevé topographique Atrium + raccordement FO	14 502	
	Reste à réaliser 2020	Maîtrise d'œuvre + mission CSPC + contrôle technique	55 449	ETAT / DETR 2019 = 140 000 € + ETAT / DSIL contrat ruralité = 278 061 € + REGION / Contrat Ambition = 248 600 € >> TOTAL = 666 661 €
		Travaux Maison intercommunalité	1 905 764	
		Branchement tarif jaune	2 600	
	BP 2021	Maîtrise d'œuvre Maison intercommunalité	57 500	
Travaux extension Maison Intercommunalité		97 400		
Travaux de mise en service 18 000 € + mobiliers 36 000 € + raccordement optique + switch distribution + cabalge réseaux + bornes wifi 11 000 €		65 000		

Principaux projets d'investissement 2020 - 2021



Nature opérations			Dépenses	Recettes
Centre nautique	Réalisé 2019	AMO + MOE + SPS mise en accessibilité centre nautique	2 944	
		Publication MAPA aménagements ludiques extérieurs	673	
		Mise en accessibilité	9 276	ETAT / DETR = 14 000 €
		Travaux électricité bassins + pose poteau acier + couverture isoforce + trvx réfection entrée des bassins + caissons de ventilation + remplacement nettoyeur haute pression + portes sanitaires extérieurs + circulateur	32 527	ETAT = 18 997,60 € pour construction merlon pare blocs
	Réalisé 2020	MOE rénovation et aménagement espaces ludiques extérieurs + étude géotechnique	20 686	
		Plan de vasques en résine	6 300	
	Reste à réaliser 2020	MOE rénovation et aménagement espaces ludiques extérieurs + contrôle technique + mission CSPS	37 938	
		Remplacement réseau solaire chaufferie	14 912	
	BP 2021	Diagnostic énergie préalable aux travaux de menuiseries	10 000	
		MOE rénovation et aménagement espaces ludiques extérieurs + contrôle technique + mission CSPS	119 400	ETAT/DSIL 2020 = 25 000 € (10 % de 250 000 €) + FAST = 21 600 € (10% de 216 000 €)
		Travaux réhabilitation extérieur avec création d'aménagements ludiques	1 487 100	
		Habillement ceil de bœuf en aluminium + défibrilateurs + grilles de débordement bassin intérieur	12 250	

Principaux projets d'investissement 2020 - 2021



Nature opérations			Dépenses	Recettes
Source de l'Echaillon	Réalisé 2018	Etudes	89 232	ADEME = 45 141,84 €
	Réalisé 2019	Publication MAPA eaux chaudes Echaillon	821	
		MOE station de pompage + élaboration dossier loi sur l'eau forage	21 924	
	Réalisé 2020	MOE création station de pompage + mission SPS	6 509	
		Aménagement station de pompage	30 718	
	Reste à réaliser 2020	MOE création station de pompage	8 131	
		Chantier de mise en place de PVC pour réservation de tirage ECHAILLON	3 701	
		Aménagement station de pompage	105 589	
	BP 2021	MOE création station de pompage + études complémentaires + honoraires laboratoires ...	29 800	ETAT / DETR 2020 = 5 000 € (10% de 50 000 €) + ETAT / DSIL 2020 = 6 500 € (10% de 65 000 €) + FAST 6 500 € (10% de 65 000 €)
		Aménagement station de pompage + adaptation chambre de captage + intégration réseau sur chantier TELT	66 050	
Sentiers	Réalisé 2018	Travaux d'aménagement d'itinéraires de randonnée	60 028	
	Réalisé 2019	Sécurisation passage de torrent	6 498	
		GPS + panneaux + plaques gravées	4 025	
		Publication marché équipement schéma de randonnées	502	
	Réalisé 2020	Réparation mur pierres sèches	1 192	
		Conception cartes topographiques + sécurisation chemin de la platière + réparation pare bloc remplacement caillebotis	16 321	
		Équipement schéma de randonnées - pose signalétique	49 395	DEPARTEMENT = 70 142 € mise en œuvre schéma intercommunal de randonnées
		Équipement schéma de randonnées - fourniture signalétique	38 871	
		Travaux annexes	1 800	
	Reste à réaliser 2020	Fourniture signalétique	3 900	
Conception cartographie		1 086		
BP 2021	Équipement schéma de randonnées - pose signalétique	74 000	DEPARTEMENT = 55 000 €	
	Équipement schéma de randonnées - fourniture signalétique	40 000		

Principaux projets d'investissement 2020 - 2021



Nature opérations			Dépenses	Recettes
PLH 2016-2022	Réalisé 2018	Logements vacants - Primes aux propriétaires +accession	5 000	
		Ingénierie - Subvention aux communes - Etude	3 600	
	Réalisé 2019	Logements vacants - Primes aux propriétaires +accession	10 000	
	Réalisé 2020	Logements vacants - Primes aux propriétaires +accession	17 000	
		Ingénierie - Subvention aux communes - Etude	7 500	
	BP 2021	Copropriétés - Aides aux travaux	9 000	
		Logements vacants - Primes aux propriétaires +accession	25 000	
		Ingénierie - Subvention aux communes - Etude	10 000	
		Ilots dégradés - Projet centre-bourg	20 000	
		Gens du voyage - Etude préalable	3 000	
Energies renouvelables	Réalisé 2018	Subventions aux particuliers (énergies renouvelables+rénovation énergétique)	6 367	
	Réalisé 2019		21 300	
	Réalisé 2020		29 845	
	Reste à réaliser 2020		12 980	
	BP 2021		35 000	

Principaux projets d'investissement 2020 -2021



Communauté de Communes
Cœur de Maurienne Arvan

Nature opérations			Dépenses	Recettes
		Informatique scolaire		
Informatique	Réalisé 2018		20 593	
	Réalisé 2019		50 371	EDUCATION NATIONALE = 14 134,26 €
	Réalisé 2020		30 851	
	BP 2021	Informatique des écoles (50 000 € dont 33 400 € de subventionnable) + onduleurs baies écoles (2 500 €)	52 500	ACADEMIE - socle numérique acpte de 30% = 6 939 € sur subvention totale de 23 130 €
		Informatique général		
	BP 2021	Licences (89 700 €) + nouvelle solution antivirus (30 000 € englobant les licences pour Commune Saint-Jean-de-Maurienne)	119 700	COMMUNE ST JEAN DE MAURIENNE - refacturation licences nouvelle solution antivirus = 15 000 €
		renouvellement serveurs physiques (120 000 €) + matériels informatiques divers services (29 500 €) + écran interactif pour salle de réunion (12 918 €) + renouvellement parc informatique (16 000 €) + sécurisation des accès VPN (7 000 €) + achat copieur pour services généraux à la maison de l'intercommunalité (5 500 €)	190 918	
		raccordement optique + switch distribution + cablage réseaux + bornes wifi pour la maison de l'intercommunalité	11 000	
		écran plat + PC alternant + webcam + petits matériels + serveur de sauvegarde pour Maurienne TV	12 300	
	Fonds de concours aux communes	Réalisé 2018	FONTCOUVERTE + PONTAMAFREY-MONTPASCAL	48 000
Réalisé 2019		LA TOUR EN MAURIENNE + SAINT SORLIN D'ARVES	52 800	
Réalisé 2020		ALBIEZ LE JEUNE + JARRIER + ST JULIEN MONTDENIS	43 212	
Reste à réaliser 2020		ST SORLIN D'ARVES + ST PANCRACE + ALBIEZ LE JEUNE	32 202	
BP 2021		Enveloppe	100 000	
Commerce	Réalisé 2019	Publication marché sonorisation fixe centre ville	563	
		MOE partielle sonorisation	13 800	
	Réalisé 2020	MOE sonorisation cœur de ville	1 440	
		contribution au fonds de région unie	29 340	
BP 2021	matériel de surveillance (caméras) ... vitrine du territoire	1 200		

Principaux projets d'investissement 2020 - 2021



Nature opérations			Dépenses	Recettes
Agriculture	Réalisé 2018		8 442	
	Réalisé 2019		51 606	
	Réalisé 2020		51 606	
	BP 2021	Subventions aux agriculteurs sur projets d'investissement	15 000	
Urbanisme	Révisions PLU			
	Réalisé 2018		8 460	
	Réalisé 2019		105 828	
	Réalisé 2020		43 198	
	BP 2021	révisions, modifications, indemnisation commissaire enquêteur ...	170 000	
	Droit de préemption urbain			
	Réalisé 2019	MONTVERNIER	12 000	12 000 € retrocession à Montvernier
	Réalisé 2020		0	
	BP 2021	ALUMINIUM PECHINEY	525	
	Elaboration d'un PLUI			
	BP 2021	Etudes PLUIHd	80 000	

Principaux projets d'investissement 2020 - 2021



Nature opérations			Dépenses	Recettes
Pré de la Garde (Saint-Jean-de-Maurienne)	Réalisé 2018		12 132	110 000 € cession à la SCI LM73 Communauté de Communes de Maurienne Arvan
	Réalisé 2019	Opérations foncières de bornage + travaux réseaux et voirie + nouveau branchement Rollet et viabilisation + reprise chemin AZZARETTI + coussins berlinois Rue de la Goratière	33 319	65 124 € cession à la SCI MARYCE
	Réalisé 2020	Travaux de reprises de bordures + alimentation électrique maison Assier	5 414	50 904 € cession à TELT 1 616 m ²
				11 592 € taxe aménagement 2020 reversée par Commune de St Jean de Mne
	Reste à réaliser 2020	Travaux alimentation Maison Assier	10 925	
	BP 2021	acquisition de terrains au Département projet Maison intercommunalité (11 250 €) + à Millieux Gérard (3 435 €)		14 685
antenne + caméra test			3 000	
extension de voirie chemin Pré de la Garde vers bâtiment huissier (30 000 €) + panneaux signalétique (3 000 €)			33 000	
ZAE Pré de Pâques (Saint-Julien-Montdenis)	Réalisé 2018	Maîtrise d'œuvre	2 568	
		acquisition de terrains expropriation	28 657	cession à la SCI DIDIER ET FILS = 88 084,20 €
		travaux extension	108 324	
	Réalisé 2019	Maîtrise d'œuvre	436	sur extension DEPARTEMENT = 310 € + ETAT / DETR = 30 593,98 €
		Bornage fin de travaux	3 313	
	Réalisé 2020		0	2 229 € taxe aménagement 2020 reversée par Commune de St Julien Montdenis
Reste à réaliser 2020	acquisition de terrains à la Commune de Saint-Julien-Montdenis	37 750		
BP 2021	Reprise poteau incendie + candélabre pour permettre accès par le bas à la future plateforme MILLE		11 500	cession de 2 plateformes de 6 000 m ² chacune => 360 000 €

Principaux projets d'investissement 2020 - 2021



Nature opérations			Dépenses	Recettes	
ZAE Longefan (Hermillon)	Réalisé 2018		8 432		
	Réalisé 2019	acquisition de terrains à la Commune d'Hermillon	127 764	cession à BRICOMARCHE = 127 764 €	
	Réalisé 2020		0	22 376 € taxe aménagement 2020 reversée par Commune de La Tour en Maurienne	
	Reste à réaliser 2020	alimentation électrique nouveau Bricomarché	14 069		
	BP 2021	Renouvellement candélabre accidenté (mât+éclairage)		6 000	
aménagement stationnement parking/voirie sur terrain EDF			55 000		
ZAE Contamines (Hermillon)	Réalisé 2018	travaux aménagement zone	29 976		
	Réalisé 2019	études perméabilité + extension réseau public de distribution + terrassement et réalisation de puits filtrants + protection de candélabre	15 587		
	Réalisé 2020	enrobé suite nid de poule sur ZAE Les Glaires	4 174		
	BP 2021	signalétique ...		3 500	
		études		17 267	
	travaux		30 000		
ZAE Entrée nord (Saint-Jean-de-Maurienne)	BP 2021	études	20 000		
		travaux	30 000		
ZAE de l'Amoudon (Villargondran)	Réalisé 2019	acquisition de terrains à la Commune de Villargondran	79 500		
	Réalisé 2020			3 006 € taxe aménagement 2019 reversée par Commune de Villargondran	
	BP 2021		0		
ZAE Le Parquet (Saint-Jean-de-Maurienne)	BP 2021		0		
ZAE Les Plantins (Saint-Jean-de-Maurienne)	Réalisé 2019	acquisition de terrains à la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne	142 560	cession à DELHTA SAVOIE = 34 560 €	
	Réalisé 2020	enlèvement merlon arboré en limite emprise chantier blanchisserie + installation containers semi enterrés	19 146		
	BP 2021			7 800 € taxe aménagement reversée par Commune de St Jean de Maurienne	

Budget annexe

Locations Immobilières



Budget de fonctionnement (Dépenses)

	BP 2020	CA 2020	Charges rattachées	CA 2020 + charges rattachées	BP 2021
Charges à caractère général	68 866	37 328	392	37 720	52 124
Autres charges de gestion courante	2 000	-	-	-	2 000
Reversement de l'excédent de fonctionnement au budget principal	305 049	-	-	-	457 224
Charges exceptionnelles	2 500	0	-	0	3 500
Dépenses imprévues	14 666	-	-	-	-
Total des dépenses réelles	393 082	37 328	392	37 720	514 848
Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	-
Cessions	-	200 000	-	200 000	-
Dotation aux amortissements	69 976	66 476	-	66 476	67 186
Total des dépenses d'ordre	69 976	266 476	0	266 476	67 186
TOTAL	463 058	303 804	392	304 197	582 033

Budget de fonctionnement (Recettes)

	BP 2020	CA 2020	Produits rattachés	CA 2020 + produits rattachés	BP 2021
Produits des services	18 581	18 172	-	18 172	11 828
Autres produits gestion courante	123 305	132 179	-	132 179	117 985
Produits exceptionnels	66 194	70 952	-	70 952	70 000
Produit des cessions	0	200 000	-	200 000	-
Total des recettes réelles	208 081	421 302	0	421 302	199 813
Amortissement des subventions	6 637	6 637	-	6 637	10 137
Total des recettes d'ordre	6 637	6 637	0	6 637	10 137
TOTAL	214 718	427 939	0	427 939	209 950
Excédent de fonctionnement reporté	248 340	248 340	-	248 340	372 083
TOTAL	463 058	676 280	-	676 280	582 033

Budget d'investissement (Dépenses)

	BP 2020	CA 2020	Reste à réaliser 2020	BP 2021	BP 2021 et RAR 2020
Dépenses d'équipement	31 394	15 609	-	38 500	38 500
Dépenses d'équipement (équilibre budget)	-	-	-	1 800	1 800
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	500	500
Dépôts et cautionnements reçus (équilibre budget)	-	-	-	500	500
Reversement des avances consenties par le budget principal	690 059	-	-	726 792	726 792
Total des dépenses réelles	721 453	15 609	0	768 092	768 092
Amortissement des subventions	6 637	6 637	-	10 137	10 137
Total des dépenses d'ordre	6 637	6 637	0	10 137	10 137
TOTAL	728 090	22 246	0	778 229	778 229
Solde d'exécution reporté	186 144	186 144	-	-	-
TOTAL	914 233	208 390	0	778 229	778 229

Budget d'investissement (Recettes)



	BP 2020	CA 2020	Reste à réaliser 2020	BP 2021	BP 2021 et RAR 2020
Subvention des partenaires	31 980	-	31 980	-	31 980
DETR	36 618	-	36 618	-	36 618
Location-vente	4 350	4 350	-	8 700	8 700
Excédents de fonctionnement capitalisés	121 309	121 309	-	-	0
Cessions des immobilisations	650 000	-	-	450 000	450 000
Total des recettes réelles	844 257	125 659	68 598	458 700	527 298
Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-	-
Dotation aux amortissements	69 976	66 476	-	67 186	67 186
Cessions	-	200 000	-	-	-
Total des recettes d'ordre	69 976	266 476	0	67 186	67 186
TOTAL	914 233	392 135	68 598	525 886	594 484
Solde d'exécution reporté	-	-	-	183 746	183 746
TOTAL	914 233	392 135	68 598	709 631	778 229

Principaux projets d'investissement 2020 - 2021



Nature opérations	Dépenses		Recettes	
Bâtiment Rue des Chaudannes	Réalisé 2016	Maîtrise d'œuvre réhabilitation bâtiment	10 969 16 000 € ARCELOR MITTAL Cœur de Maurienne Arvan	
	Réalisé 2017	Maîtrise d'œuvre réhabilitation bâtiment	48 535	
		Travaux réhabilitation bâtiment	454 930	
	Réalisé 2018	Travaux réhabilitation bâtiment	259 047	ETAT Contrat Ruralité = 75 552 €
		Travaux complémentaire forage + reprise plafond + création réseau EP	16 471	ETAT DETR = 77 333 €
		Maîtrise d'œuvre réhabilitation bâtiment	14 690	
	Réalisé 2019	Travaux forage et équipements pour géothermie	26 005	ETAT Contrat Ruralité solde = 24 448 €
		Passage en tarif jaune	2 675	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS = 10 000 €
				REGION = 50 000 €
				RESERVE PARLEMENTAIRE = 30 000 €
	Réalisé 2020	Travaux forage et équipements pour géothermie	4 306	
		Maîtrise d'œuvre réhabilitation bâtiment	88	
Travaux sur éclairage au niveau des toilettes		215		
Reste à réaliser 2020	Réhabilitation bâtiment des chaudannes		ADEME = 31 980 € + ETAT / solde DETR 2016 part conditionnelle (clause sociale) = 36 618 €	
BP 2021		0		
Bâtiment PRISME	BP 2021	Acquisition terrain à ORANGE	5 700 cession à la SCI GABAR (BIOCOOP) = 450 000 €	
Bâtiment LE PARQUET	Réalisé 2020		0 cession à la MAURIENNE PISCINE = 200 000 €	
Ferme de Montdenis	BP 2021	Griffe à foin	32 800	

Budget annexe Mobilité



Budget de fonctionnement (Dépenses)

	BP 2020	CA 2020	Charges rattachées	CA 2020 + charges rattachées	BP 2021
Charges à caractère général	24 287	18 701	-	18 701	25 500
Charges de personnel	-	-	-	-	1 000
Autres charges de gestion courante	573 654	568 666	3 724	572 390	628 000
Charges exceptionnelles	15 408	15 408	-	15 408	91 000
Total dépenses réelles	613 348	602 775	3 724	606 499	745 500
Dotation aux amortissements	36 765	36 765	-	36 765	34 138
Total dépenses d'ordre	36 765	36 765	0	36 765	34 138
TOTAL	650 113	639 539	3 724	643 264	779 638

Budget de fonctionnement (Recettes)

	BP 2020	CA 2020	Produits rattachés	CA 2020 + produits rattachés	BP 2021
Versement transport	229 543	256 791	-	256 791	240 000
Compensation Région	61 000	61 000	-	61 000	61 000
Subvention d'équilibre du budget principal	355 047	320 950	-	320 950	477 438
Autres produits de gestion courante	1 129	1 129	-	1 129	1 200
Produits exceptionnels	3 176	3 176	-	3 176	0
Total des recettes réelles	649 896	643 046	0	643 046	779 638
Excédent d'exploitation reporté	217	217	-	217	0
TOTAL	650 113	643 264	0	643 264	779 638



Budget d'investissement (Dépenses)

	BP 2020	CA 2020	Reste à réaliser 2020	BP 2021	BP 2021 et RAR 2020
Dépenses d'équipement	62 384	11 540	90	19 000	19 090
Dépenses d'équipement (équilibre budget)	58 816	-	-	176 546	176 546
Total dépenses réelles	121 200	11 540	90	195 546	195 636
Opérations d'ordre	-	-	-	-	-
Total dépenses d'ordre	0	0	0	0	0
TOTAL	121 200	11 540	90	195 546	195 636

Budget d'investissement (Recettes)

	BP 2020	CA 2020	Reste à réaliser 2020	BP 2021	BP 2021 et RAR 2020
DETR	-	-	-	-	-
Compensation Région	5 000	5 000	-	5 000	5 000
Avance remboursable aux AOM	-	46 838	-	-	-
Total recettes réelles	5 000	51 838	0	5 000	5 000
Dotation aux amortissements	36 765	36 765	-	34 138	34 138
Total recettes d'ordre	36 765	36 765	0	34 138	34 138
TOTAL	41 765	88 603	0	39 138	39 138
Solde d'exécution reporté	79 435	79 435	-	156 498	156 498
TOTAL	121 200	168 038	0	195 636	195 636

Principaux projets d'investissement 2020 - 2021



Nature opérations		Dépenses		Recettes
TRANSPORTS URBAINS				
Equipements des arrêts de bus	Réalisé 2018		21 265	
	Réalisé 2019		10 048	
	Réalisé 2020	sciage bordure arrêt de bus ZAE Pré de la Garde	981	
	BP 2021	sciage bordures arrêt de bus Place Fodéré	2 000	
	BP 2021 non affecté		30 000	
Mise en accessibilité des arrêts de bus	Réalisé 2018		0	
	Réalisé 2019		0	ETAT / Solde DETR 2016 = 5 110,20 €
	Réalisé 2020	travaux de mise en accessibilité + abri albatros demi retour	10 560	
	Reste à réaliser 2020	entête latérale Moulin des Prés	90	
	BP 2021	installation de box sécurisés pour vélos (10 000 €) + totem, corbeilles, bancs ... (2 000 €)	12 000	
	BP 2021 non affecté		30 000	
Matériel de transport	Réalisé 2019		1 333	
	Réalisé 2020		0	
	BP 2021 non affecté		35 000	
Autres	BP 2021 non affecté		5 000	
Avance aux AOM	Réalisé 2020	avance remboursable		ETAT = 46 838 €

Principaux projets d'investissement 2020 - 2021

Nature opérations		Dépenses	Dépenses	Recettes
LIGNES REGULIERES				
Equipements des arrêts de bus	Réalisé 2019		0	
	BP 2021 non affecté		40 546	
Mise en accessibilité des arrêts de bus	Réalisé 2019		0	Compensation Région = 5 000 €
	Réalisé 2020		0	Compensation Région = 5 000 €
	BP 2021		5 000	Compensation Région = 5 000 €
	BP 2021 non affecté		36 000	

Budget annexe

Eau en Délégation de Service Public



Budget de fonctionnement (Dépenses)

	BP 2020	CA 2020	Charges rattachées	CA 2020 + charges rattachées	BP 2021
Charges à caractère général	288 839	288 243	597	288 839	434 400
Charges à caractère général (équilibre budget)	353 970	-	-	-	184 866
Charges de personnel	44 650	43 876	-	43 876	81 650
Charges de personnel (équilibre budget)	123 287	-	-	-	5 850
Charges financières	87 200	86 189	-	86 189	80 580
Charges financières (équilibre budget)	67 193	-	-	-	5 000
Total des dépenses réelles	965 139	418 307	597	418 904	792 346
Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	91 054
Dotation aux amortissements	325 150	321 843	-	321 843	325 440
Total des dépenses d'ordre	325 150	321 843	0	321 843	416 494
TOTAL	1 290 289	740 150	597	740 747	1 208 840



Budget de fonctionnement (Recettes)

	BP 2020	CA 2020	Produits rattachés	CA 2020 + produits rattachés	BP 2021
Surtaxe eau	680 000	626 961	-	626 961	597 350
Produits financiers	3 249	3 248	-	3 248	0
Total des recettes réelles	683 249	630 209	0	630 209	597 350
Amortissement des subventions	109 500	109 319	-	109 319	115 169
Total des recettes d'ordre	109 500	109 319	0	109 319	115 169
TOTAL	792 749	739 528	0	739 528	712 519
Excédent de fonctionnement reporté	497 540	497 540	-	497 540	496 321
TOTAL	1 290 289	1 237 068	0	1 237 068	1 208 840

Budget d'investissement (Dépenses)

	BP 2020	CA 2020	Reste à réaliser 2020	BP 2021	BP 2021 et RAR 2020
Dépenses d'équipement	305 258	148 487	79 424	423 920	503 344
Dépenses d'équipement (équilibre budget)	393 470	-	-	94 000	94 000
Emprunts	253 300	245 620	-	251 979	251 979
Remboursement avance Agence de l'Eau	47 146	47 146	-	47 146	47 146
Total des dépenses réelles	999 174	441 253	79 424	817 044	896 468
Amortissement des subventions	109 500	109 319	-	115 169	115 169
Créances sur transfert de droit à déduction de TVA	35 055	29 218	-	24 585	24 585
Total des dépenses d'ordre	144 555	138 537	0	139 754	139 754
TOTAL	1 143 729	579 789	79 424	956 798	1 036 222

Budget d'investissement (Recettes)

	BP 2020	CA 2020	Reste à réaliser 2020	BP 2021	BP 2021 et RAR 2020
Subventions des partenaires	36 128	36 128	-	21 600	21 600
Créances sur transfert de droit à déduction de TVA	35 055	29 218	-	24 585	24 585
Autres immobilisations financières	19 592	19 592	-	-	-
Total des recettes réelles	90 775	84 938	0	46 185	46 185
Virement de la section d'exploitation	-	-	-	91 054	91 054
Dotations aux amortissements	325 150	321 843	-	325 440	325 440
Créances sur transfert de droit à déduction de TVA	35 055	29 218	-	24 585	24 585
Total des recettes d'ordre	360 205	351 061	0	441 079	441 079
TOTAL	450 980	435 999	0	487 263	487 263
Solde d'exécution reporté	692 749	692 749	-	548 958	548 958
TOTAL	1 143 729	1 128 747	0	1 036 222	1 036 222

Principaux projets d'investissement 2020 - 2021



Nature opérations		Dépenses		Recettes	
Renouvellement 2000 m de réseau AEP	Réalisé 2019		81 773	Département	54 600
	Réalisé 2020		74 050	Agence de l'Eau	36 128
Etude de faisabilité conduite gravitaire et mission SPS	BP 2021		50 000		
Dévoiement de réseaux (Alpaga et Alpettaz Toussuire / Comborcière Toussuire / Front de neige Saint-Jean-d'Arves / Fromentière - Villarembert - Le Corbier)	Réalisé 2019	travaux	84 737		
	Réalisé 2020	maîtrise d'œuvre	770		
		travaux en cours	23 206		
		réseaux d'adduction d'eau	45 500		
	Reste à réaliser 2020	travaux en cours	22 000		
	BP 2021	travaux en cours	100 000		
réseaux d'adduction d'eau		30 000			
Métrologie lac Bramant	Réalisé 2019	travaux en cours	4 721		
	Réalisé 2020	maîtrise d'œuvre	2 100		
	Reste à réaliser 2020	microventouses	392		
	BP 2021	réhabilitation canaux et plaques déversantes de mesure des fuites	10 000		
		équipements piezo	20 000		
		station météo	3 000		

Principaux projets d'investissement 2020 - 2021



Communauté de Communes
Cœur de Maurienne Arvan

Nature opérations		Dépenses		Recettes	
Etude visite Technique Approfondie des barrages des lacs Bramant et Belan et suite pour DREAL	Reste à réaliser 2020	étude lacs pour DREAL	19 738		
	BP 2021	étude changement vannes	60 000		
Régularisation administrative périmètre de protection immédiat du captage sur le Lac Bramant	Reste à réaliser 2020	bornage PPI Lac Bramant	2 620		
Signalétique des périmètres de protection Lac Bramant	Réalisé 2020	panneaux PPI Lac Bramant	2 777		
	Reste à réaliser 2020	barrière PPI et panneaux Lac Bramant	8 338		
	BP 2021	panneaux voire grilles interdiction accès aux barrages, panneau information au col croix de fer, garde corps sur passerelle de la digue du Bellan	20 000		
Etude hydrogéologique du bassin versant	BP 2021	étude	25 920	Agence de l'Eau	21 600
Extension de réseau hameau de la Pouillère Villarembert	BP 2021	étude	10 000		
		travaux	50 000		
Dévoisement Pont d'Entraigues Saint Jean d'Arves	Reste à réaliser 2020	dévoisement réseau eau potable	26 336		
Achat véhicule 4x4	BP 2021		43 000		
Enveloppe non affectée	BP 2021	publication	2 000		
		études, maîtrise d'œuvre ...	20 000		
		réseaux d'adduction d'eau	44 000		
		service de distribution d'eau	30 000		

Budget

Eau en Gestion Directe



Budget de fonctionnement (Dépenses)



	BP 2020	CA 2020	Charges rattachées	CA 2020 + charges rattachées	BP 2021
Charges à caractère général	282 405	249 892	10 631	260 522	263 313
Charges à caractère général (équilibre budget)	5 139	-	-	-	-
Charges de personnel	180 611	180 254	-	180 254	193 325
Impôts reversés à l'Agence de l'eau	83 697	69 505	0	69 505	40 096
Autres charges de gestion courante	1 505	0	-	0	1 500
Charges financières	43 415	40 081	-	40 081	39 683
Charges exceptionnelles	25 325	24 902	-	24 902	3 000
Dotations aux provisions	-	-	-	-	14 172
Total des dépenses réelles	622 096	564 635	10 631	575 265	555 089
Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	46 134
Dotation aux amortissements	170 943	170 300	0	170 300	196 133
Total des dépenses d'ordre	170 943	170 300	0	170 300	242 267
TOTAL	793 039	734 935	10 631	745 566	797 356

Budget de fonctionnement (Recettes)



	BP 2020	CA 2020	Produits rattachés	CA 2020 + produits rattachés	BP 2021
Ventes d'eau aux abonnés	651 342	685 737	-	685 737	595 003
Redevance Agence de l'Eau pour pollution d'origine domestique	66 478	71 711	-	71 711	44 550
Autres taxes et redevances	10 623	10 974	-	10 974	8 929
Autres prestations de services	2 020	2 020	-	2 020	2 000
Mise à disposition de personnel facturée	4 000	3 845	-	3 845	481
Refacturation des charges d'exploitation	6 675	2 510	-	2 510	9 416
Autres produits de gestion courante	1	0	-	0	-
Produits exceptionnels	8	2 581	-	2 581	-
Total des recettes réelles	741 147	779 378	0	779 378	660 378
Amortissement des subventions	47 438	47 426	-	47 426	51 285
Total des recettes d'ordre	47 438	47 426	0	47 426	51 285
TOTAL	788 585	826 804	0	826 804	711 663
Excédent d'exploitation reporté	4 454	4 454	-	4 454	85 692
TOTAL	793 039	831 258	0	831 258	797 356

Budget d'investissement (Dépenses)

	BP 2020	CA 2020	Reste à réaliser 2020	BP 2021	BP 2021 et RAR 2020
Dépenses d'équipement	419 986	255 072	95 027	457 361	552 388
Dépenses d'équipement (équilibre budget)	25 658	-	-	1 463	1 463
Emprunt	138 311	133 968	-	129 108	129 108
Total des dépenses réelles	583 956	389 040	95 027	587 933	682 959
Amortissement des subventions	47 438	47 426	-	51 285	51 285
Intégration patrimoniale	16 461	16 461	-	-	-
Total des dépenses d'ordre	63 899	63 887	0	51 285	51 285
TOTAL	647 855	452 927	95 027	639 218	734 244
Solde d'exécution reporté	70 695	70 695	-	-	-
TOTAL	718 550	523 622	95 027	639 218	734 244



Budget d'investissement (Recettes)

	BP 2020	CA 2020	Reste à réaliser 2020	BP 2021	BP 2021 et RAR 2020
Subventions des partenaires	173 462	74 553	98 909	297 692	396 601
Emprunt	290 000	290 000	-	-	-
Dotations, fonds divers et réserves	67 684	67 684	-	-	-
Total des recettes réelles	531 146	432 237	98 909	297 692	396 601
Virement de la section d'exploitation	-	-	-	46 134	46 134
Dotations aux amortissements	170 943	170 300	-	196 133	196 133
Intégration patrimoniale	16 461	16 461	-	-	-
Total des recettes d'ordre	187 404	186 761	0	242 267	242 267
TOTAL	718 550	618 998	98 909	539 959	638 868
Solde d'exécution reporté	-	-	-	95 377	95 377
TOTAL	718 550	618 998	98 909	635 335	734 244



Principaux projets d'investissement 2020 - 2021



Nature opérations			Dépenses	Recettes
Albiez le Jeune - Procédure de périmètres des captages	Réalisé 2016		10 200	
	Réalisé 2017		4 112	
	Réalisé 2018	études	7 210	
	Réalisé 2019	études	6 512	
		travaux	0	
Réalisé 2020	études	1 000	6 980	
Albiez Montrond - Rénovation Col du Mollard	Réalisé 2019	études	5 190	
		travaux	67 185	
		service de distribution	3 020	
	Réalisé 2020		0	32 621
Rénovation des réservoirs de Jarrier, Saint Pancrace et Albiez Montrond	Réalisé 2019	études	1 176	
		travaux	116 327	
		service de distribution	7 800	
	RAR 2020	travaux	9 475	47 501
	Réalisé 2020	études	2 636	2 574
	BP 2021	travaux	28 863	
Saint Sorlin d'Arves - Rénovation de Cluny Malcrozet	Réalisé 2017		43 529	
	Réalisé 2018	travaux	34 240	
		études	1 078	
	Réalisé 2019	travaux	32 545	
	Réalisé 2020			21 468
Jarrier - Rénovation réseau de Bormat	BP 2021	travaux	50 000	

Principaux projets d'investissement 2020 - 2021

Nature opérations			Dépenses	Recettes
Saint Pancrace - Rénovation suite glissement de terrain Lac du Loup	Réalisé 2019	travaux	65 590	
		études	6 445	
	Réalisé 2020	travaux	10 877	10 910
		études	80	
Campagne changement de compteur	Réalisé 2018		10 434	
	Réalisé 2019		33 000	
	Réalisé 2020		0	
	BP 2021		50 000	
Télégestion et sectorisations des réseaux	Réalisé 2017		26 438	
	Réalisé 2018		28 358	
	Réalisé 2019		26 955	
	Réalisé 2020		23 847	
	RAR 2020		14 152	20 100
Branchement abonnés	Réalisé 2018		12 209	
	Réalisé 2019		0	
	Réalisé 2020		6 259	

Principaux projets d'investissement 2020 - 2021



Nature opérations			Dépenses	Recettes
Albiez-Montrond - Réorganisation réseau du Collet avec Le Mollard	Réalisé 2020	études	3 630	
		réseaux d'adduction d'eau	4 937	
	RAR 2020	études	2 410	31 308
		réseaux d'adduction d'eau	103	
		travaux	41 619	
	BP 2021			1 192
Albiez-Montrond - Régularisation des PPI captages Le Chalmieu	Réalisé 2019	études	9 180	
		réseaux d'adduction d'eau	1 150	
	Réalisé 2020	études	1 650	
	RAR 2020	réseaux d'adduction d'eau	475	
Saint-Sorlin-d'Arves - Dévoiement pont de Pierre Aigue	Réalisé 2019	travaux	875	
		études	2 125	
	Réalisé 2020	travaux	5 945	
		études	3 230	
		service de distribution	2 750	
	RAR 2020	travaux	15 224	
	BP 2021	travaux	3 767	
Albiez-Montrond - Rénovation réseau Sous le Mollard - Le Fregny	Réalisé 2019	études	2 100	
		travaux	28 668	
		service de distribution	995	
	Réalisé 2020	travaux	33 860	
	BP 2021	travaux	10 437	
Albiez-Montrond – Connexion réseau La Ville au Chalmieu	Réalisé 2020	études	1 577	

Principaux projets d'investissement 2020 - 2021

Nature opérations			Dépenses	Recettes
Albiez-Montrond – Réseau La Villette / La Saussaz	Réalisé 2020	études	21 890	
		réseaux d'adduction d'eau	93 210	
		service de distribution	1 435	
	RAR 2020	études	2 284	
		réseaux d'adduction d'eau	2 485	
	BP 2021	réseaux d'adduction d'eau	4 994	157 500
Amélioration de la connaissance des sources et rénovation des captages	Réalisé 2020	service de distribution	7 890	
	BP 2021	réseaux d'adduction d'eau	130 000	131 000
		service de distribution	70 000	
		études	30 000	
Saint Sorlin d'Arves - La Balme	Réalisé 2020	réseaux d'adduction d'eau	16 000	
	BP 2021			8 000
Albiez-Montrond – Etude de faisabilité nouveau réservoir du Mollard	Réalisé 2020	études	1 700	
	RAR 2020	études	6 800	
Jarrier – Réétanchéité toit réservoir PB	BP 2021	réseaux d'adduction d'eau	20 000	
Dévolement	BP 2021	réseaux d'adduction d'eau	50 000	

Budget

Service Public d'Assainissement Non Collectif



Budget de fonctionnement (Dépenses)

	BP 2020	CA 2020	Charges rattachées	CA 2020 + charges rattachées	BP 2021
Charges à caractère général	5 000	4 423	258	4 681	4 800
Charges de personnel	50 800	50 707	-	50 707	30 506
Total des dépenses réelles	55 800	55 130	258	55 389	35 306
Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	8 443
Dotation aux amortissements	1 462	1 461	-	1 461	1 460
Total des dépenses d'ordre	1 462	1 461	0	1 461	9 903
TOTAL	57 262	56 591	258	56 850	45 209

Budget de fonctionnement (Recettes)

	BP 2020	CA 2020	Produits rattachés	CA 2020 + produits rattachés	BP 2021
Redevances d'assainissement non collectif et autres prestations de service	12 895	12 895	-	12 895	11 700
Subvention du budget principal	44 367	43 955	-	43 955	33 509
Total recettes réelles	57 262	56 850	0	56 850	45 209
Ecritures d'ordre	-	-	-	-	-
Total recettes d'ordre	0	0	0	0	0
TOTAL	57 262	56 850	0	56 850	45 209

Budget d'investissement (Dépenses)

	BP 2020	CA 2020	Reste à réaliser 2020	BP 2021	BP 2021 et RAR 2020
Dépenses d'équipement	500	-	-	200	200
Dépenses d'équipement (équilibre budget)	25 266	-	-	-	-
Remboursement avance de trésorerie consentie par le budget principal	35 000	35 000	-	35 000	35 000
Opérations pour le compte de tiers	-	-	-	10 000	10 000
Total des dépenses réelles	60 766	35 000	0	45 200	45 200
Ecritures d'ordre	-	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre	0	0	0	0	0
TOTAL	60 766	35 000	0	45 200	45 200

Budget d'investissement (Recettes)

	BP 2020	CA 2020	Reste à réaliser 2020	BP 2021	BP 2021 et RAR 2020
FCTVA	500	-	-	32	32
Opération pour le compte de tiers	-	0	-	10 000	10 000
Total des recettes réelles	500	0	0	10 032	10 032
Virement de la section d'exploitation	-	-	-	8 443	8 443
Dotation aux amortissements	1 462	1 461	-	1 460	1 460
Total des recettes d'ordre	1 462	1 461	0	9 903	9 903
TOTAL	1 962	1 461	0	19 935	19 935
Solde d'exécution reporté	58 804	58 804	-	25 265	25 265
TOTAL	60 766	60 265	0	45 200	45 200

Principaux projets d'investissement 2020 - 2021

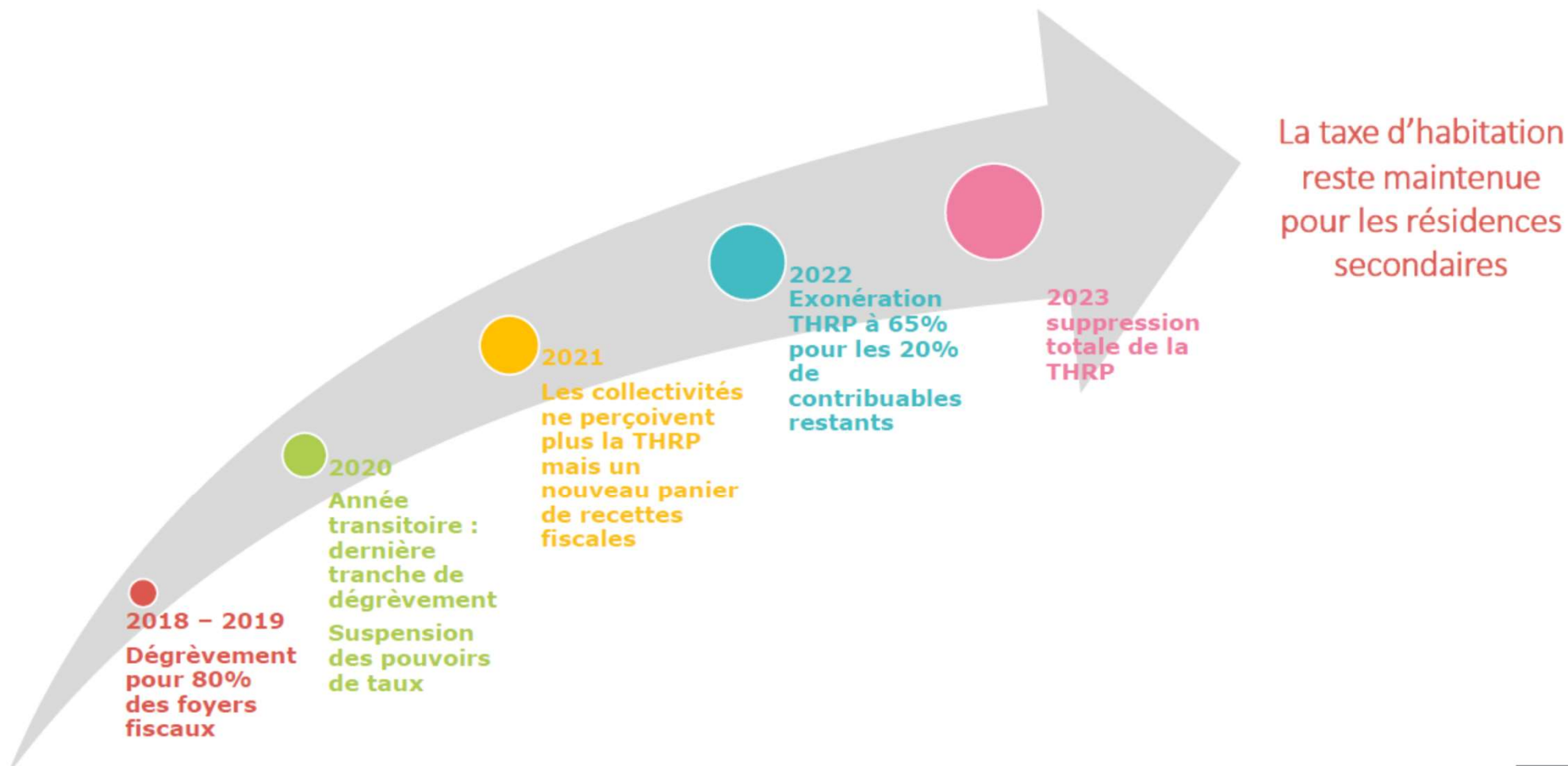
Nature opérations		Dépenses	Recettes
Achat de matériels informatiques	BP 2021	200	
Opération pour le compte de tiers - Attribution et versement de la subvention du Département pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif	BP 2021	10 000	10 000



Impacts de la réforme fiscale

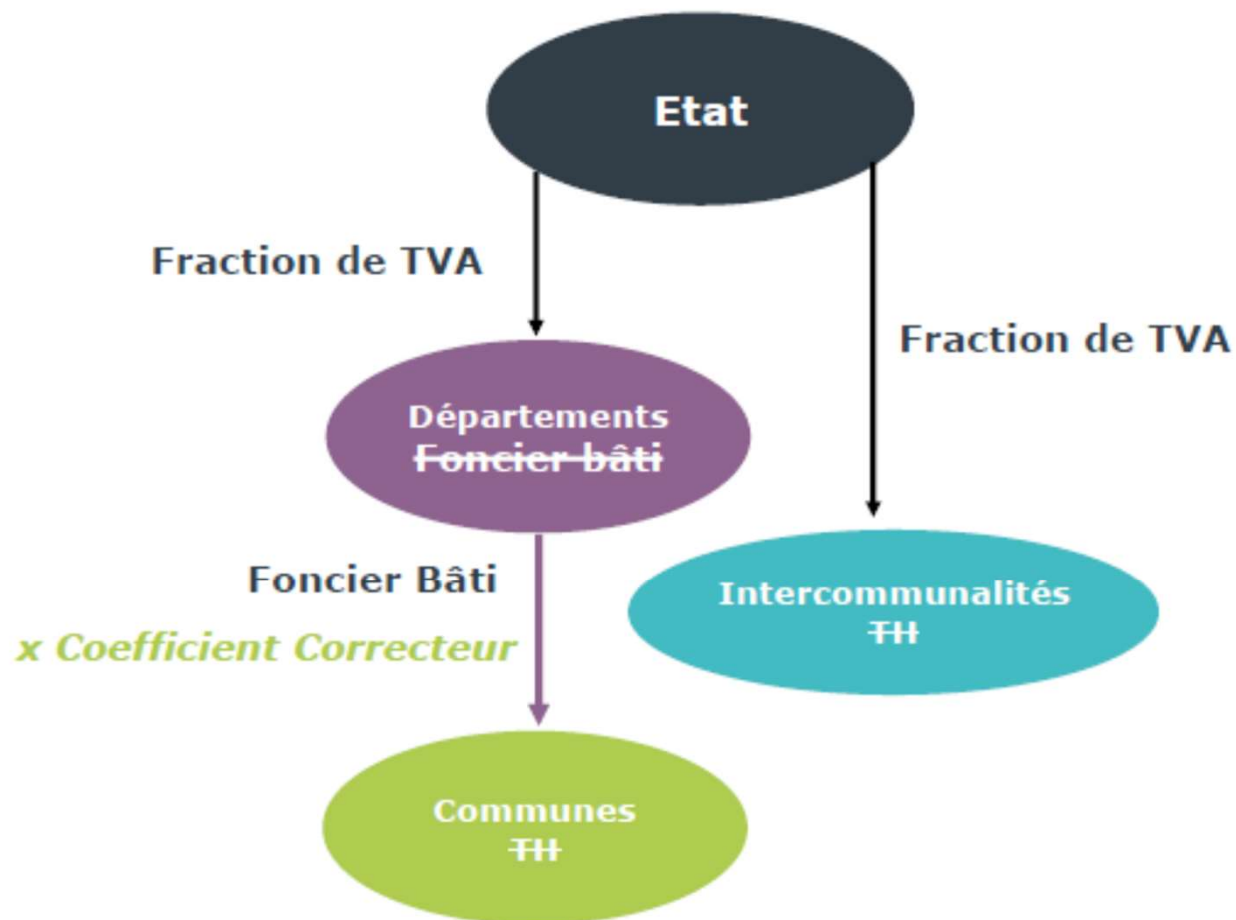
BP 2021 / CA 2020

Réforme de la taxe d'habitation

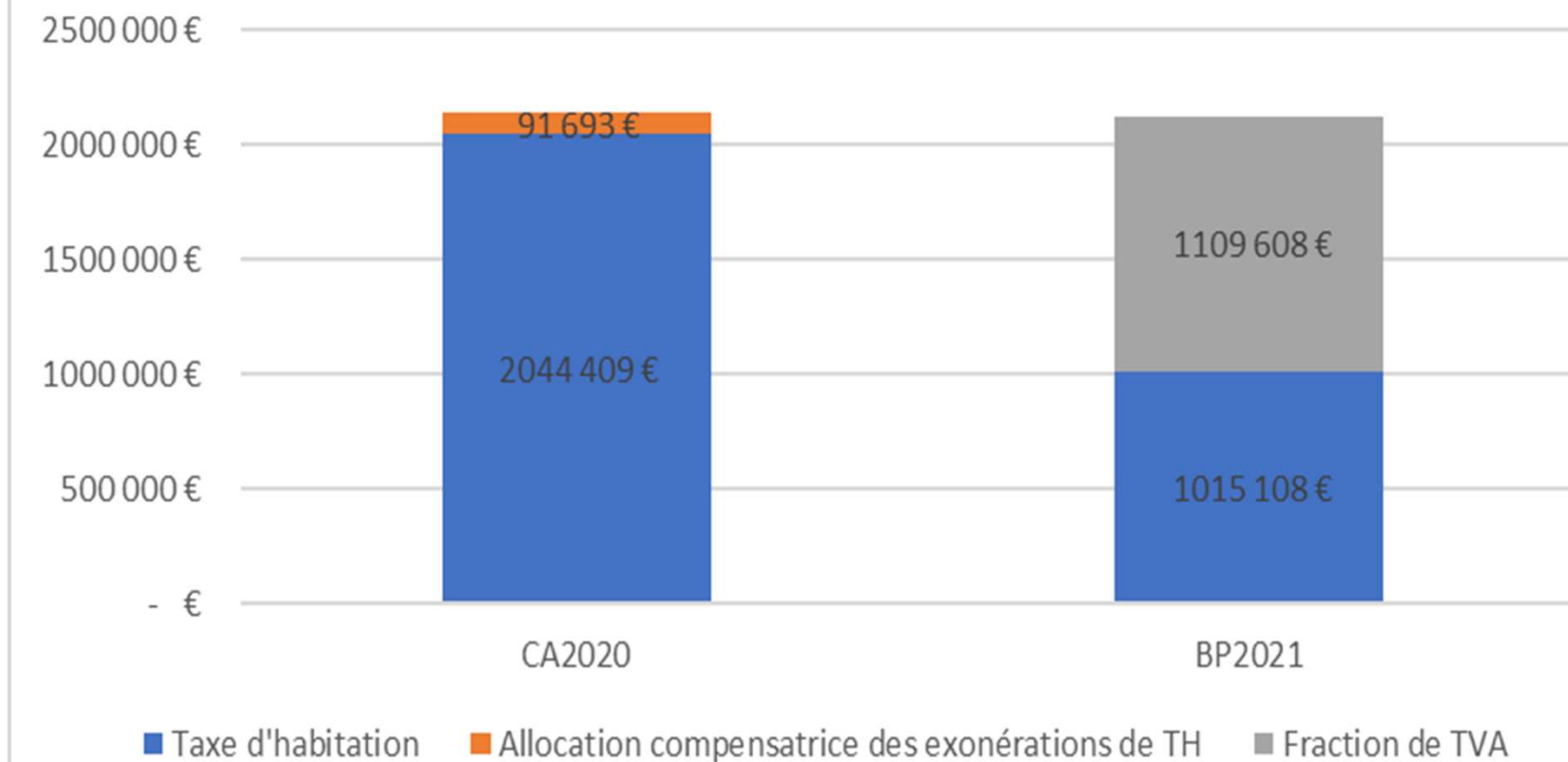


LES ENJEUX A PARTIR DE 2021

Quels transferts de fiscalité entre collectivités ?



Réforme de la taxe d'habitation (impact 2021 : baisse de 11 386 €)



Réforme des impôts de production

UNE BAISSÉ DES IMPÔTS DE PRODUCTION DE 10 MILLIARDS D'EUROS



Impôts de production

-10 Mds €

-7.25
Mds €

-3.3
Mds €

Réduction de **-50%** du taux applicable à la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Réduction de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la Taxe sur le foncier bâti (TFB) des entreprises industrielles via une modification de la valeur locative cadastrale (VLC).

Réforme des impôts de production

VALEUR LOCATIVE DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

Les mesures de la LDF 2021

➤ Comment est déterminée la base fiscale des établissements industriels ?

La valeur locative des établissements industriels dépend du prix de revient indiqué au bilan.
Un pourcentage est ensuite appliqué à ce prix de revient pour déterminer la valeur locative.

➤ Ce que prévoit la LDF 2021

→ Une réduction de **-50%** du pourcentage appliquée au prix de revient et donc **de la VLC** prise en compte dans le calcul des recettes de TFB et de CFE perçues par le bloc communal



32 000 entreprises

-1.75
Mds €
CFE

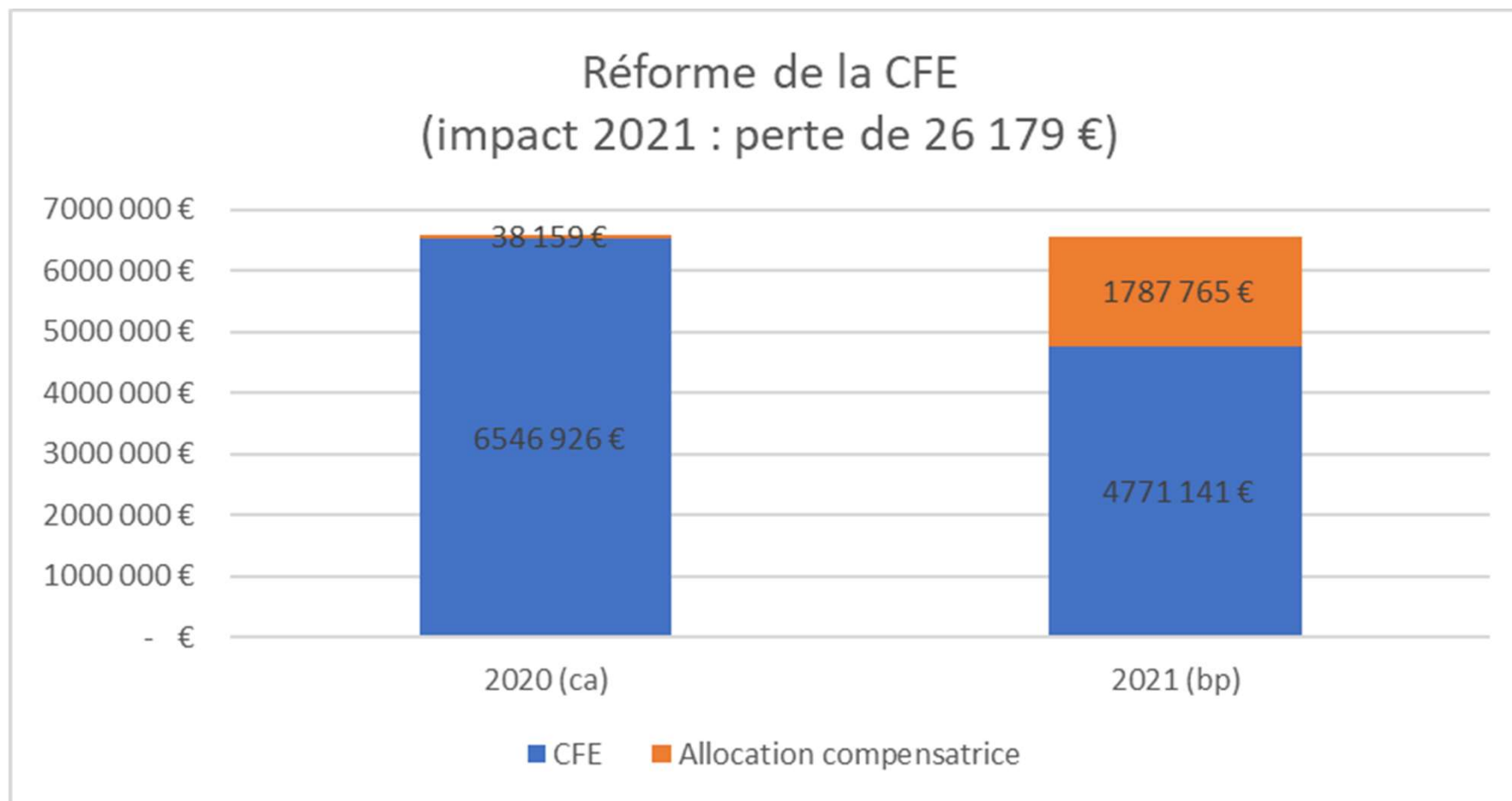
-1.54
Mds €
TFB

➤ Compensation de la mesure via un prélèvement sur recettes de l'Etat (3.3Md€)

Compensation = perte de bases N x taux appliqués en 2020.

Compensation qui prendra en compte la dynamique des bases et l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire

Réforme des impôts de production

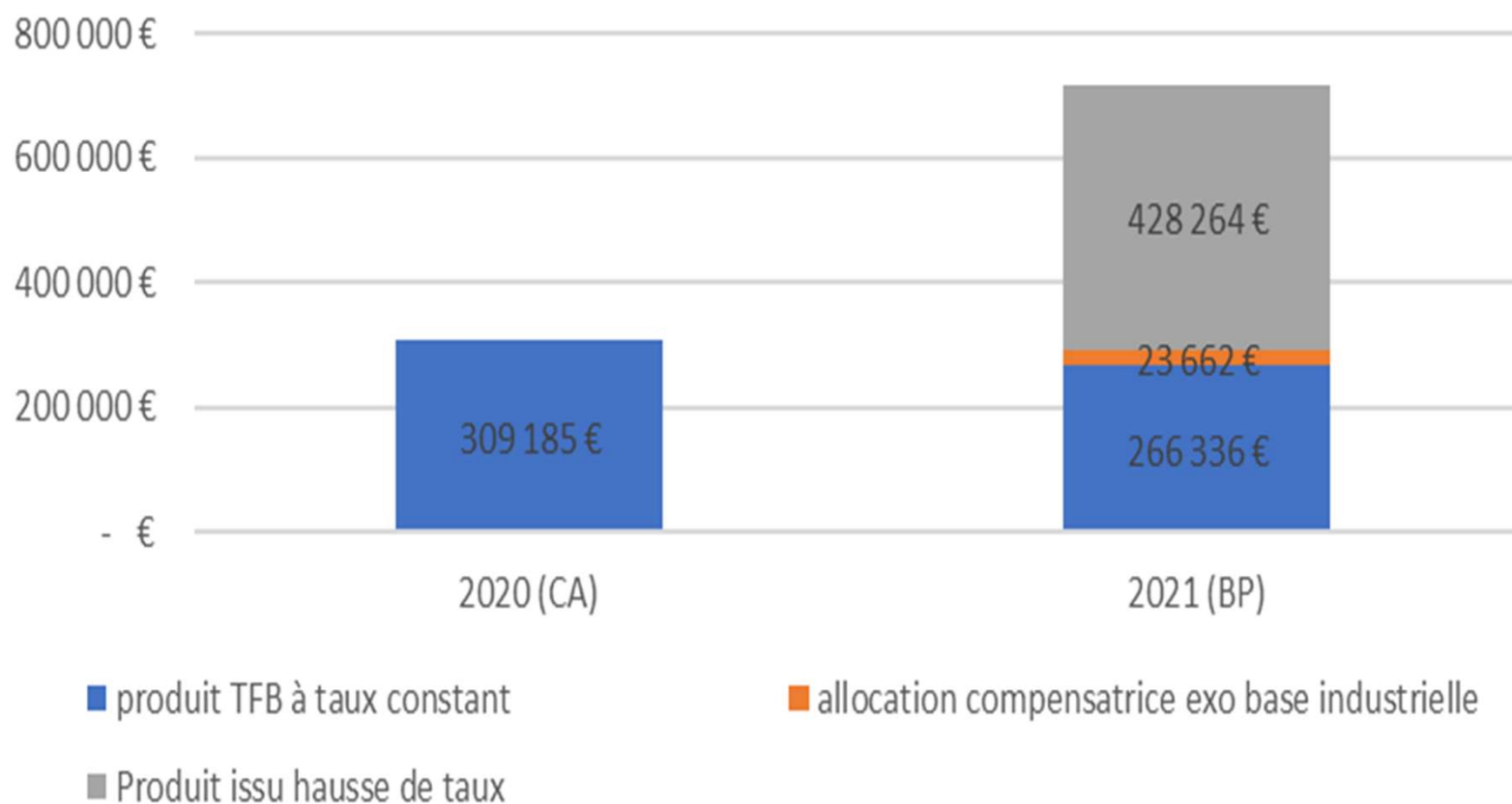


La taxe foncière sur les propriétés bâties

- Situation antérieure :
 - Lissage depuis 2017 sur 10 ans entre les taux antérieurs de la CCCM (0%) et de la CCA (2,39%) vers le taux cible de 0,767%
 - Taux 2020 : 0,307% (ex CCCM), et 1,741% (ex CCA)
- Choix du DOB:
 - Constat taux cible très inférieur aux moyennes nationale et départementale (environ 3%)
 - Seule taxe qui peut être augmentée sans lien avec les autres
 - Simulation effectuée à 1,741% (taux 2020 ex CCA)
 - Proposition budget : 2% (pour ne plus augmenter du mandat)
 - Cela se concrétisera pour une hausse supplémentaire en 2021 de 1,18% puis ensuite selon le lissage habituel (+0,07% /an sur ex CCCM et -0,16%/an sur ex CCA).

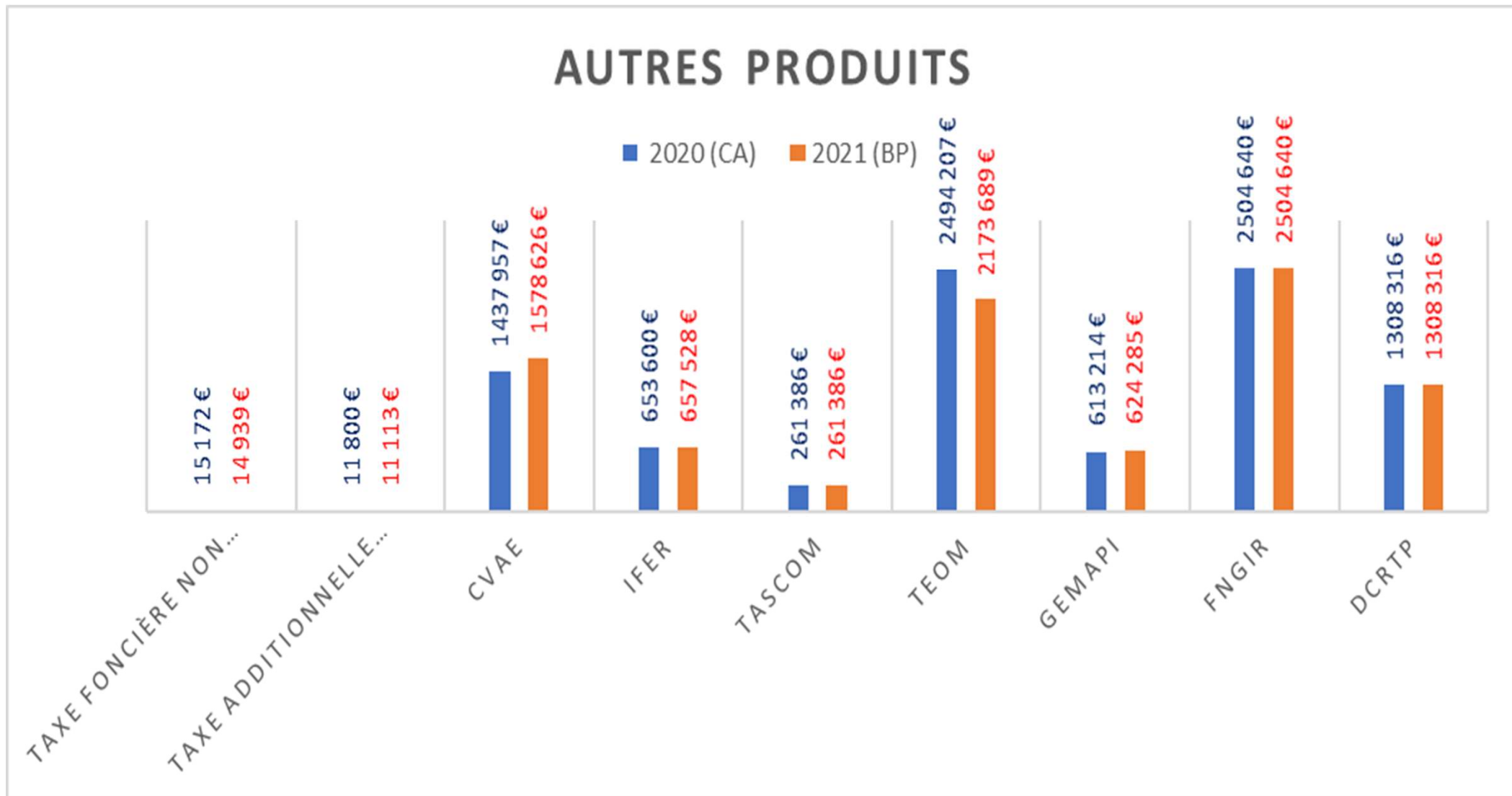
Taxe foncier bâti

(perte à taux constant de 19 187 €)
(hausse de produit de 409 077 €)



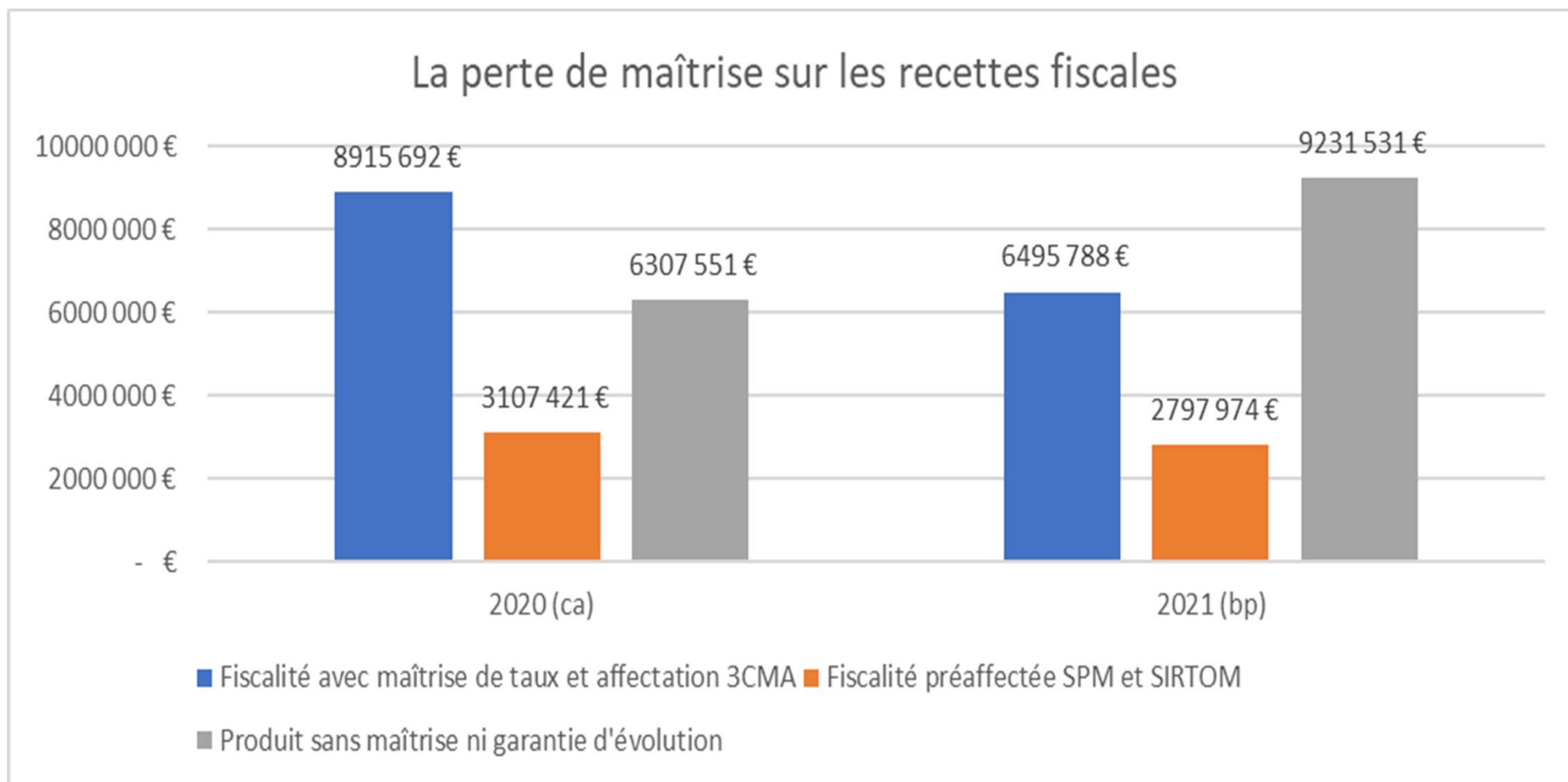
Les autres produits fiscaux ou assimilés

=> Perte de 165 770 €



En conclusion : une perte relative d'autonomie fiscale à la 3CMA comme partout en France

=> de 49% à 35% des recettes fiscales sur lesquelles la 3CMA conserve une autonomie de gestion



Merci de votre attention

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	25 053 206,98	24 236 806,90

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 816 400,08

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	25 053 206,98	25 053 206,98
--	----------------------	----------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 334 763,82	3 726 622,92

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 264 519,03	666 661,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 205 998,93

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	5 599 282,85	5 599 282,85
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	30 652 489,83	30 652 489,83
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	582 033,25	209 949,96

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 372 083,29

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	582 033,25	582 033,25
--	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	778 229,06	525 885,55

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	68 598,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 183 745,51

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	778 229,06	778 229,06
---	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 360 262,31	1 360 262,31
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	779 638,17	779 638,17
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		779 638,17	779 638,17

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	195 546,16	39 138,17
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	90,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 156 497,99
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		195 636,16	195 636,16

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	975 274,33	975 274,33
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	1 208 839,52	712 518,65
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R		
R	T	(si déficit)	(si excédent)
S	S	0,00	496 320,87
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 208 839,52	1 208 839,52

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	956 797,77	487 263,41
		+	+
R	E		
P	P	79 423,91	0,00
O	R		
R	T	(si solde négatif)	(si solde positif)
S	S	0,00	548 958,27
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 036 221,68	1 036 221,68

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 245 061,20	2 245 061,20
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	797 355,65	711 663,18
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 85 692,47
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		797 355,65	797 355,65

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	639 217,69	539 958,74
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	95 026,68	98 909,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 95 376,63
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		734 244,37	734 244,37

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 531 600,02	1 531 600,02
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	45 208,94	45 208,94
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		45 208,94	45 208,94

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	45 200,00	19 935,28
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 25 264,72
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		45 200,00	45 200,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	90 408,94	90 408,94
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.